

# DES CÉRÉMONIES

## DE LA MESSE,

OPUSCULE PUBLIÉ PAR L'AUTEUR POUR L'UTILITÉ DES  
PRÊTRES DE SON DIOCÈSE.

---

### PREMIÈRE PARTIE.

DES RUBRIQUES DE LA MESSE.

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

De ce que doit faire le prêtre avant de prendre les ornemens.

I. Le prêtre qui veut célébrer la sainte messe, doit auparavant avoir récité au moins les Matines et les Laudes, sous peine de péché véniel, selon l'opinion commune des docteurs, opposée à celle de quelques autres auteurs qui prétendent que le péché est mortel; car telle a été l'ancienne coutume de l'Eglise: tellement, que le pape Innocent IV, ayant pris connaissance de la controverse de l'archevêque de Nicosie et de ses suffragans latins, avec les évêques grecs du royaume de Chypre, décida ainsi: « Sa-  
» cerdos autem dicat horas canonicas more suo, sed mis-  
» sam celebrare priusquam officium matutinale compleve-  
» rit, non præsumat. » Benoit XIV conclut que cela peut être même un péché mortel, si on le faisait habituellement. Voici ces paroles: « Mais lorsqu'on prend ce sys-

» tème par habitude, et sans cause, on peut conclure avec  
 » les auteurs ci-dessus, qu'il y aurait péché mortel. »  
 (De sacrif. miss. s. 2. c. 2.)

II. Il convient encore que le prêtre ait employé quelque temps à l'oraison mentale. S'il veut se confesser, qu'il le fasse avant de se revêtir des habits sacrés. Il fera ensuite la préparation prochaine, d'où découle proprement toute la dévotion actuelle pendant la célébration. Pour cela, il sera bon de lire attentivement les psaumes et oraisons qu'on a placés exprès au carton préparatoire.

III. La préparation faite, qu'il cherche dans le Missel la messe qu'il veut dire, et qu'il mette en ordre les signets aux endroits convenables : qu'il prépare les ornemens sacrés, et qu'il se lave ensuite les mains, en disant à voix basse : « Da, Domine, virtutem, etc. » Il faut remarquer que selon l'opinion commune des docteurs, lorsqu'on omet cette oraison, ou les autres que doit dire le célébrant lorsqu'il se revêt des ornemens sacerdotaux, on n'est point exempt au moins de péché véniel.

IV. Ensuite, qu'il dispose le calice, plaçant lui-même l'hostie sur la patène, après avoir passé légèrement autour le pouce et l'index pour en ôter les fragmens qui sont déjà détachés ; qu'il couvre ensuite la patène avec la palle, dont la partie supérieure ne doit point être couverte de soie, comme l'a décrété la sainte congrégation des rits (le 22 janvier 1701) ; et qu'il place par-dessus le voile étendu par-devant, en sorte qu'il puisse couvrir le pied du calice, et que les plis se trouvent de côté, et non en avant, pour qu'il soit plus facile à plier lorsqu'il faudra découvrir le calice ; qu'il place la bourse sur le voile, tournant la partie ouverte devant lui : il faut que le corporal soit dans cette bourse, sans quoi elle serait inutile, comme le remarque

Gavantus. La bourse est ensuite couverte par la partie antérieure du voile.

V. Il faut remarquer que l'on fait un péché grave, comme disent les docteurs, en célébrant avec un corporal considérablement sale ; et Merati en dit autant des autres ornemens. C'est encore une faute vénielle que de se servir d'un corporal à demi propre, à moins qu'on ne puisse s'en procurer d'autre commodément. Le continuateur de Tournelly dit qu'on pourrait néanmoins licitement se servir d'un corporal très-sale dans le cas où l'on serait exposé à perdre sans cela la messe de précepte.

VI. Il faut remarquer encore qu'il ne doit point y avoir de croix au milieu du corporal : on permet bien qu'il y en ait sur le bord de la partie antérieure, où on peut la baiser, lorsqu'on doit baiser l'autel. Il faut remarquer de plus qu'on ne doit placer sur le calice ni mouchoir, ni autre chose ; on ne doit mettre non plus sur l'autel que les objets nécessaires au sacrifice de la messe.

VII. Après que tout est ainsi disposé, le prêtre s'approche du lieu où sont les ornemens qui doivent être à la sacristie, ou, au moins, comme les docteurs le permettent, à l'angle de l'autel, du côté de l'Évangile ; car il n'est permis qu'aux évêques et aux cardinaux, de même qu'aux prélats qui sont dans l'usage de pontifier, et seulement au moment où ceux-ci exercent les fonctions pontificales, de prendre les ornemens au milieu de l'autel. (S. R. c. 27. sept. 1659.)

VIII. Avant de commencer à se revêtir, s'il veut faire le signe de la croix, il doit le faire avant de prendre l'amict. Bauldri et Tonneli sont de cet avis.

IX. D'abord en prenant l'amict par l'extrémité, il doit baiser la croix qui est au milieu ; mais s'il n'y avait point

de croix au milieu de l'amict, et qu'il ne pût en avoir d'autre, Merati dit qu'il faut y faire un signe de croix au milieu avec le doigt, et le baiser ensuite : pour le baiser commodément, on peut mettre la main gauche dessous, sans quitter cependant son extrémité, la placer au milieu en dessous, et approcher la croix de sa bouche pour la baiser. Il doit mettre l'amict sur sa tête, en le tournant vers la main gauche, et non pas en le jetant tout d'un coup sur la tête; après l'avoir appuyé sur sa tête, il le fait ensuite descendre sur le cou, en sorte que le cou en soit tout-à-fait entouré; il l'attache ensuite autour de sa poitrine avec les cordons, de manière que le cordon droit passe sur le gauche, et l'ayant fait passer derrière, le lie ensuite par devant. Il doit dire pendant ce temps : « Impone, » Domine, etc. »

X. Le prêtre doit se revêtir ensuite de l'aube : s'il y a quelqu'un qui la lui présente, il joint les mains et incline un peu la tête pour la recevoir : il fait ensuite descendre le côté droit jusqu'à terre, et il soutient l'autre côté avec le bras gauche, afin que la main gauche soit plus libre pour revêtir le bras droit, qui doit toujours être revêtu le premier, il laisse tomber ensuite le côté gauche de l'aube, et la main droite aide à revêtir la gauche, pendant que le prêtre dit : « Dealba me, etc. » Il se ceint ensuite de la ceinture qui devrait être de lin, comme l'a déclaré la S. C. des rits. (20 janv. 1701.) On peut assortir la ceinture à la couleur des ornemens, comme le dit une autre décision du 8 juin 1709. Les rubriquistes veulent que l'aube doive s'attacher lorsqu'elle est tombée jusqu'aux pieds, et qu'ensuite on l'arrange : l'usage actuel est que le prêtre arrange le côté de devant avec les deux mains, de sorte qu'elle soit élevée également au-dessus

des souliers, et qu'ensuite il se ceigne. La ceinture doit être double : il faut la prendre du côté droit, de manière qu'en l'attachant, les bouts tombent en pendant aussi longs que possible pour assurer l'étole. Il dira en mettant la ceinture : « Præcinge, etc. ; » et le clerc dans cet intervalle doit lui arranger l'aube par derrière, en la relevant à la hauteur des pieds, en sorte qu'elle couvre tout-à-fait la soutane.

XI. Il prend le manipule, et il en baise la croix ; il l'attache auprès du coude du bras gauche, afin qu'il ne le gêne pas dans ses fonctions ; il dit en même temps : « Merrear, Domine portare, etc. »

XII. Il prend l'étole avec les deux mains entre le pouce et l'index, les tenant éloignées l'une de l'autre d'une distance d'environ une palme ; il baise la croix du milieu, et il éloigne ses mains ensuite de manière qu'il reste entre elles une distance d'environ deux palmes et demie, afin qu'il puisse passer l'étole sur ses épaules ; il la rattache ensuite en forme de croix sur la poitrine en plaçant le côté droit sur le gauche : puis il prend les bords de l'étole et il les tire avec les deux mains autant que possible, parce que de la sorte la croix se dessinera justement au milieu du cou. Ensuite, il la fixera sur les côtés avec les bouts de la ceinture, en disant : « Redde mihi, etc. » Il faut remarquer ici ce que dit Merati appuyé sur plusieurs autorités, savoir : que la croix doit être couverte par la chasuble, et c'est pour cela que dans plusieurs églises remarquables par l'exactitude des rites sacrés, on adapte un lien au milieu de l'étole qui s'attache à la ceinture derrière les épaules, afin que l'étole ne saute point hors de la chasuble, ni hors du cou.

XIII. Enfin le prêtre se revêtira de la chasuble, et il

prendra garde non-seulement de l'ajuster sur le cou et sur les épaules, en serrant les deux extrémités de derrière avec les deux mains, et en la tirant pour qu'elle ne fasse aucun pli, mais encore par devant en l'attachant avec les cordons de dessous, et en disant : « Domine, qui » dixisti, etc. » S'il veut porter un mouchoir, il doit l'attacher à la ceinture, mais de manière qu'on ne puisse le voir en dehors. Observez que le prêtre, pendant qu'il se revêt, ne doit parler avec personne, mais qu'il doit être attentif à dire de cœur et à voix basse les prières que nous avons marquées, en réfléchissant aux mystères que représentent les ornemens sacrés.

---

## CHAPITRE II.

### Départ pour l'autel.

I. Dès que le prêtre est revêtu, il couvre sa tête de la barette, fait le signe de la croix, quoique cela ne soit pas rigoureusement prescrit, et, avant de prendre le calice, il salue les autres prêtres, comme veut Tonnelli, la tête découverte : il est vrai que Merati contredit ce sentiment, parce que, dit-il, on marquerait plus de respect aux prêtres en les saluant la tête découverte, qu'à l'image de Jésus-Christ, qu'on salue sans se découvrir ; mais il est facile de répondre à cela qu'on ne salue l'image la tête découverte que parce qu'on tient le calice qui courrait évidemment risque de se renverser, si le prêtre s'inclinait profondément, et s'il voulait se découvrir : et en effet, si

le prêtre ne devait point porter le calice, l'inclination devrait se faire tête nue devant le Christ. Il prend le calice par le nœud, selon la rubrique; mais je crois qu'il n'y aurait point de faute à le prendre au-dessous de la coupe, c'est-à-dire entre le petit doigt et l'annulaire, en serrant la coupe avec les autres doigts, pour éviter de le renverser, d'autant plus que la main est cachée par le voile. Du reste, cette rubrique n'est point *préceptive*, parce qu'elle règle ce qui est en dehors de la messe. Ayant pris le calice de la main gauche, le prêtre mettra la main droite sur la bourse, dont l'ouverture doit être tournée vers lui : on ne doit rien porter sur le calice, ni manuterge, ni lunettes, ni la clé du tabernacle, ni autre chose, comme l'a décrété la S. C. (1. sept. 1703.) Il faut tenir le calice devant la poitrine, sans l'y appuyer et sans trop l'en éloigner.

II. Ayant donc pris le calice, le prêtre fait une profonde révérence au Christ, ou à l'image qui est à la sacristie, sans se découvrir; mais il se découvre, dans le cas où le calice aurait été porté à l'autel : il sort avec gravité et modestie, les yeux baissés et le calice élevé, de manière qu'il puisse voir par dessus l'endroit où il porte ses pas. Il faut remarquer que la main droite doit être entièrement ouverte, les doigts unis sur la bourse, et que le coude droit ne doit point être élevé, mais qu'il doit être appuyé au buste du corps.

III. Mais puisque nous avons parlé de révérence, il faut savoir qu'outre la prostration et la gémflexion, il y a trois autres sortes de révérences qui sont appelées inclinations, savoir : la *profonde*, la *moyenne* et la *simple* : la révérence *profonde* se fait lorsqu'on est debout et qu'on plie la tête et le corps de manière que les deux mains puissent toucher sur les genoux. La révérence *moyenne* se fait en inclinant

médiocrement la tête et les épaules; la révérence *simple* se fait en inclinant seulement la tête, et cette révérence est de trois sortes : « *Minimarum maxima, minimarum* » *media, minimarum minima.* » Elles correspondent aux trois cultes de *Latrie*, de *Dulie* et d'*Hyperdulie*. La première se fait enclinant la tête profondément, de sorte que l'inclination amène avec elle celle des épaules. Elle s'emploie au « *Gloria Patri*, » au nom de Dieu et de Jésus. La seconde se fait en inclinant considérablement la tête, et s'emploie au nom de Marie. La troisième est une simple inclinaison de tête, et se pratique lorsqu'on nomme quelque saint ou le pape vivant.

IV. Ayant donc fait la révérence à la croix ou à une autre image, le prêtre s'avance vers l'autel, marchant avec gravité et les yeux baissés. Si on peut réciter le *Miserere* en chemin, on fera bien; quelques docteurs affirment qu'il faut le faire, d'autres le nient, parce que la rubrique ne prescrit rien à cet égard.

V. S'il fallait passer devant l'autel où le saint sacrement est exposé, il faudrait faire une genuflexion à deux genoux, quoique Bauldri et d'autres encore disent de ne fléchir qu'un genou. Il faudrait ensuite se découvrir, donner la barette au clerc, ou simplement, selon le sentiment de Merati et de quelques autres, le prêtre la tiendra lui-même avec la main droite qu'il baissera, et il en tournera l'ouverture de son côté. Il adorera avec une profonde inclination de tête, ensuite il se couvrira et se lèvera. Il fera la même chose s'il rencontre dans l'église un autre prêtre qui porte le saint sacrement.

VI. S'il passe devant un autel où se fait l'élevation ou la communion, il mettra les deux genoux en terre, comme nous avons dit ci-dessus, et il ne se relèvera pas avant que

le prêtre qui dit la messe ait remis le calice sur le corporal : quant à la communion, il ne doit pas attendre qu'on ait fini de la donner, comme nous l'apprenons d'un décret de la S. C. des rits. (5 juillet 1698.)

VII. Si l'on passe devant un autel où un prêtre qui dit la messe a consacré, on met un genou en terre, on découvre sa tête, on s'incline profondément pour adorer, on se couvre et on se relève. Il est probable encore qu'on peut se mettre à genoux sans se découvrir, puisqu'alors le saint sacrement étant caché sur l'autel, il peut être considéré comme voilé dans le tabernacle; c'est ainsi qu'on le pratique à Rome, comme l'atteste Merati.

VIII. En passant devant le maître-autel, si le saint sacrement s'y trouve, il faut faire la gémflexion à un genou sans ôter la barette. S'il y a une croix, on fait l'inclination profonde; et on fait de même s'il y a exposition de reliques insignes du saint dont on fait la fête, ou qui est en grande vénération. Si les reliques étaient au même autel où est le saint sacrement, il suffirait de faire une gémflexion à un genou, sans se découvrir.

IX. Si le prêtre passait par le chœur pendant qu'on dirait le « Gloria Patri, ou tout autre verset où l'on doit incliner la tête, il s'arrête et s'incline respectueusement. Si le clergé s'y trouve, il doit le saluer des deux côtés la tête couverte.

X. S'il rencontre un autre prêtre qui vient de célébrer, il doit lui céder la droite, et le saluer sans se découvrir et sans s'arrêter.

XI. S'il passe devant un cardinal, devant l'archevêque de la province, ou l'évêque diocésain, devant le légat apostolique, le roi, ou tout autre grand personnage, il leur fait une inclination *médiocre*, sans se découvrir.

XII. Enfin, il faut remarquer que si le prêtre ne portait pas le calice à la main, il devrait aller à l'autel les mains jointes sur la poitrine, et faire toutes les révérences que nous avons dit, la tête découverte.

XIII. Arrivé à l'autel, il s'arrête au bas devant le premier gradin ; il se découvre, et donne la barette au clerc. S'il portait une calotte, il doit encore la quitter, à moins qu'une dispense apostolique ne lui permette de la garder pendant la messe ; dans ce cas, il peut la garder jusqu'au canon, et il ne peut la reprendre qu'après la communion. Remarquez que personne, pas même un évêque, ne peut porter la calotte durant la messe, sans une permission apostolique, comme on le voit dans plusieurs décrets cités par Gavantus (Part. 2. tit. 2. n. 2. let. f.), et dans le décret approuvé par Urbain VIII, qui se trouve au commencement du missel.

XIV. Si le saint sacrement n'est point à l'autel, le prêtre fait une inclination profonde, et s'il y est, une genuflexion, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, et sans incliner autrement la tête. Cette genuflexion se fait au dernier degré, selon l'usage ordinaire. Il monte ensuite à l'autel par le milieu, en commençant toujours par le pied droit ; arrivé au milieu de l'autel, il place le calice du côté de l'Évangile, prend la bourse de la main gauche, et en retire le corporal avec la main droite : ayant placé le corporal au milieu de l'autel, il met la bourse avec la main gauche qui la tient, du côté de l'Évangile, l'ouverture tournée du côté de l'épître, et entre les chandeliers, de manière que la cire des bougies ne puisse couler dessus. Il étend ensuite le corporal sur la pierre sacrée qui est au milieu de l'autel, avec les deux mains, de sorte que son extrémité arrive à la partie antérieure de

l'autel, moins la largeur d'un doigt, afin qu'en se tournant la dentelle du corporal ne s'attache pas aux ornemens du prêtre, et ne renverse pas le calice. S'il y avait au corporal quelque croix faite à l'aiguille, il faut la placer à la partie antérieure, afin de pouvoir la baiser en baisant l'autel.

XV. Cela fait, il doit placer le calice sur le corporal avec deux mains; en sorte que la gauche tienne le pied du calice à l'endroit du nœud, et que la droite lève l'extrémité du voile: il le porte à une demi-palme de hauteur, du côté de l'Évangile, jusqu'au milieu de l'autel, en faisant passer un peu d'air à l'extrémité du voile, afin qu'il ne se pose point sous le pied du calice; il faut placer le calice plus en dedans, c'est-à-dire, plutôt en arrière qu'en avant; que le calice soit couvert du voile de toutes parts, afin qu'il n'empêche point de baiser l'autel; il faut y faire attention surtout après la communion, que la bourse est dessus; le calice doit toujours être placé sur la pierre sacrée à la ligne droite du milieu de l'autel. Il faut remarquer qu'on ne peut porter le corporal sur le voile hors de la bourse, sans une dispense apostolique. (V. Gavant. p. 2. n. let. o. Et Merati p. 2. t. 2. n. 12.)

XVI. Lorsque le prêtre doit consacrer plusieurs hosties pour la communion du peuple, et qu'elles sont trop nombreuses pour que la patène puisse les contenir (car lorsqu'il y en a peu on doit les placer sur la patène, sous la grande hostie), il faut les mettre sur le corporal, devant le calice, du côté de l'Évangile, mais de manière qu'elles ne soient point hors de la pierre d'autel, ou bien il faut les placer dans le ciboire, ou dans un autre calice, qu'on placera derrière celui du célébrant si c'est un calice; il

faut le couvrir d'une palle; si c'est un ciboire, on le fermera avec son couvercle.

XVII. Après avoir arrangé le calice, le prêtre fait une simple révérence à la croix. (Il doit faire la même chose toutes les fois qu'il quitte le milieu de l'autel, et toutes les fois qu'il y retourne, excepté lorsqu'avant ou après qu'il y est, la rubrique ordonne de baiser l'autel, ou de faire une autre inclination comme lorsqu'on dit le *Credo*.) Aussitôt après avoir fait l'inclination, il va au côté de l'épître, les mains jointes, le pouce de la main droite croisé sur celui de la gauche. Il ouvre le missel, il y cherche la messe, et ayant revu tous les signets, retourne au milieu de l'autel les mains jointes devant la poitrine : il y fait une révérence médiocre à la croix sans lever les yeux pour la regarder, selon l'opinion commune, et sans s'arrêter à dire quelque prière avant de descendre de l'autel.

XVIII. Ayant fait la révérence à la croix, le célébrant se retire un peu du côté de l'Évangile en tournant la face du côté de l'épître pour ne point tourner le dos à la croix ni au tabernacle; et, les yeux baissés, et les mains jointes devant la poitrine, il descend jusqu'au dernier degré de l'autel : plus l'autel a de degrés, et plus le prêtre doit se tourner du côté de l'Évangile, afin qu'en descendant en ligne oblique, il se trouve au milieu de l'autel devant le dernier degré, au dernier pas qu'il fait. Mais s'il y avait plus de trois degrés à l'autel, le prêtre pourrait s'arrêter au troisième ou bien à celui qui lui conviendrait le mieux. S'il n'y avait qu'un seul degré, il s'arrête un peu loin de lui. Il faut remarquer que le prêtre ne doit descendre de l'autel que lorsque les cierges sont allumés.

---

### CHAPITRE III.

#### Du commencement de la messe.

I. Le prêtre étant descendu devant le dernier degré, tourne la face devant l'autel, et s'arrête au milieu les mains jointes devant la poitrine, sans toucher la chasuble. Pour le faire plus facilement, que les cordes soient plus près de la poitrine que des côtés; qu'il tienne les doigts joints et étendus, en sorte que chaque doigt touche le même doigt de l'autre main : par exemple, que l'index de la main droite touche celui de la gauche, et ainsi des autres doigts, et qu'il place le pouce droit sur le pouce gauche en forme de croix, de manière qu'il ne reste point d'espace entre les doigts. (Il faut observer la même chose toutes les fois qu'on joint les mains, excepté après la consécration, où il faut que les pouces et les index soient joints ensemble, et que les doigts soient tournés plutôt vers le célébrant que vers l'autel.) Il fait une profonde révérence à la croix de l'autel, ou la gémflexion. S'il y a un tabernacle en faisant la gémflexion, il doit baisser le genou jusqu'au talon de l'autre pied; et quand il est debout, les pieds ne doivent point se séparer, mais ils doivent être réunis.

II. Après qu'il se sera relevé, le célébrant doit faire le signe de la croix; tenant la main gauche sur sa poitrine, il se signe avec la droite, du front à la poitrine, de l'épaule gauche à l'épaule droite, en disant d'une voix

claire, « in nomine patris, etc., » et il joindra les mains en disant *amen*.

III. Il est à remarquer que la croix doit être formée avec trois doigts, que la main droite doit être étendue, mais les doigts tous unis ensemble sans détacher le pouce de l'index. Et lorsque le prêtre fait le signe de la croix sur lui, il faut que la paume de la main soit tournée vers sa face; lorsqu'il le fait sur le livre, la paume de la main doit être tournée vers le livre. De plus, lorsqu'il forme le signe de la croix avec une seule main, il ne doit jamais tenir en l'air l'autre main qui reste libre, mais il doit la placer ou sur sa poitrine, ou sur l'autel, ou sur le livre : il doit la tenir sur sa poitrine lorsqu'il fait le signe de la croix sur lui, lorsqu'il bénit les assistans, ou quelque chose qui est près de l'autel, comme l'encens; il doit la tenir sur le livre, lorsqu'il fait le signe de la croix sur le livre; et il doit la tenir sur l'autel, lorsqu'il fait le signe de la croix sur l'autel, et sur les choses qui sont sur l'autel, ou près de l'autel comme les cendres, les cierges, les rameaux ou le sous-diacre après l'épître, etc. Il doit encore poser ainsi la main lorsqu'il tourne les feuillets du missel, et lorsqu'il fait toute autre action avec une seule main pendant qu'il est à l'autel.

IV. Si avant que le prêtre commence la messe on fait l'élévation dans une chapelle voisine, pendant qu'il arrange le calice, ou qu'il cherche la messe, il continuera ce qu'il fait, et ensuite, descendu au dernier degré, il y fera la génuflexion. Mais une fois qu'il a commencé le signe de la croix, il ne s'occupe plus de ce qui se passe dans l'église, c'est-à-dire qu'il ne doit plus faire aucune génuflexion ni aucune inclination.

V. Le célébrant doit ensuite s'appliquer à ne pas pro-

noncer trop vite ce qu'il doit dire à haute voix , afin qu'il puisse faire attention à ce qu'il dit ; il ne doit pas non plus le dire trop lentement , pour ne pas causer de l'ennui aux assistans ; sa voix ne doit pas trop s'élever , pour ne pas déranger les autres prêtres qui célèbrent ou qui confessent dans la même église ; mais il doit prier d'une voix grave , uniforme , claire et distincte , de sorte qu'elle puisse être entendue de ceux qui sont loin de l'autel , et leur inspirer de la dévotion. Quant aux choses qui doivent être dites à voix basse , il faut les dire de sorte qu'elles ne soient entendues que du célébrant , et que les assistans ne les entendent pas , comme dit la rubrique. L'obligation de varier la voix est sous peine de péché au moins véniel , contre le sentiment de quelques-uns qui croient à tort que de semblables rubriques ne sont point préceptives ; car nous avons déjà remarqué ci-dessus que toutes les rubriques qui doivent être observées dans la célébration de la messe , sont préceptives et obligent même sous peine de péché mortel , toutes les fois que la matière est grave. ¶

VI. Le prêtre dit l'antienne *Introibo ad altare Dei* , et le psaume *Judica* d'une voix intelligible jusqu'à l'oraison *Aufer a nobis* , etc. Pendant les prières que le prêtre se représente en esprit , la fin vers laquelle doivent être dirigées toutes les autres actions , c'est-à-dire , l'oblation du sacrifice , dont la dignité et la sainteté surpassent tout ce qu'on peut imaginer. On omet le psaume *Judica* à la messe des morts , et à celle du dimanche de la passion jusqu'au samedi saint inclusivement. Toutefois , aux fêtes des saints qui tombent dans la semaine de la passion , on doit le dire aussi bien qu'aux messes votives , quand même elles seraient de *passion* ou de *cruce* , si on en célébrait en cette semaine.

VII. Au *Gloria Patri*, on fait une inclination simple de tête, appelée *minimarum maxima*, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, et on le pratique de même chaque fois qu'on doit réciter ce verset. Après avoir répété l'antienne *Introibo*, il fait le signe de la croix en disant : « *Adjutorium nostrum in nomine Domini* ; » et il distribue les paroles de manière qu'en disant *adjutorium* il touche le front, en disant *nostrum*, la poitrine, en disant *in nomine*, l'épaule gauche, et en disant *Domini*, l'épaule droite.

VIII. Lorsqu'il dit le *Confiteor*, il tient les mains jointes comme nous l'avons dit ci-dessus au chap. 2, n. 17 ; et il fait une inclination profonde, c'est-à-dire telle que les mains puissent toucher ses genoux ; il demeure en cette position jusqu'à ce que le *Misereatur tuï* soit terminé ; alors il se lèvera en disant *amen*. Il ne faut point ajouter le nom d'un autre saint au *Confiteor*, quand même ce serait celui du patron, ni se tourner vers le clerc lorsqu'on dit « *vobis fratres, et vos fratres* : » Mais aux messes solennelles lorsque le célébrant dit « *vobis fratres et vos fratres*, » il se tourne un peu vers les ministres, observant la même chose lorsqu'il dit *misereatur*. C'est le sentiment de Gavantus à la rubrique 12.

IX. En disant *Mea culpa*, etc., il doit frapper trois fois sa poitrine avec tous les doigts de la main droite unis ensemble (quoique Méraï ne désapprouve pas qu'on le fasse la paume de la main ouverte ; mais le plus grand nombre croit qu'il faut le faire avec les doigts réunis). En tenant la main gauche sur la poitrine, observons qu'il ne faut point se frapper très-fort, on doit réunir les mains aussitôt après avoir dit : *mea maxima culpa*.

X. Après que le clerc aura terminé le *Confiteor*, le cé-

lébrant reprendra *miseretur vestri*, etc., et fera le signe de la croix en disant : *indulgentiam*, etc.; en sorte qu'il touche son front au mot *indulgentiam*, sa poitrine au mot *absolutionem*, l'épaule gauche au mot *remissionem*, et l'épaule droite aux mots *peccatorum nostrorum*: En disant *tribuat* il réunira ses mains.

XI. Le célébrant s'incline ensuite médiocrement, éloignant les mains sur la poitrine, et il dit : *Deus tu conversus*, etc. Il faut remarquer que ces versets ne doivent point être dits précipitamment, comme le font ordinairement quelques prêtres et quelques clercs; il ne faut point commencer l'un, que l'autre ne soit terminé, et si le clerc ne sait point les paroles, le célébrant doit y suppléer. Le prêtre ne doit se relever qu'après avoir dit *oremus*, mais en disant *oremus*, il doit ouvrir les mains et les rejoindre. S'étant relevé il doit dire à voix basse l'oraison *auffer*, et monter à l'autel, en levant d'abord le pied droit, de sorte que l'oraison soit finie lorsqu'il arrive à l'autel : c'est pourquoi, il doit monter les degrés posément.

---

## CHAPITRE IV.

De l'*Introït*, du *Kyrie*, et du *Gloria*.

I. Le prêtre arrivé au milieu de l'autel, s'incline médiocrement et pose les mains jointes sur l'autel, en sorte que les petits doigts touchent le bord antérieur de l'autel, et que les autres doigts y soient appuyés, le pouce

droit étant croisé sur le gauche ; il doit faire la même chose toutes les fois qu'il lui est prescrit de poser les mains jointes sur l'autel , même après la consécration ; mais alors il ne doit point séparer les index des pouces. Il faut remarquer que les petits doigts qui touchent le bord antérieur de la table de l'autel , ne doivent point être détachés des autres doigts. Dans cette posture, le prêtre dit : « Oramus te Domine, etc. » Pendant qu'il dit les mots « quorum reliquiæ hic sunt , » il ouvre un peu les mains jusqu'au pouce des deux côtés du corporal , et se tenant droit , il baise le milieu de l'autel , et non le côté. Il fait de même toutes les fois qu'il doit baiser l'autel ; mais après la consécration , il faut mettre les mains sur le corporal. Afin de pouvoir baiser l'autel plus commodément , le prêtre doit retirer un pied en arrière ; il doit faire de même pour chaque inclination médiocre ou profonde , et pour les génuflexions. Remarquez qu'il faut baiser réellement l'autel ; quelques-uns , pour éviter l'incommodité de baisser la tête jusqu'à l'autel , baisent l'air , ce qui est un grand défaut.

II. Après avoir baisé l'autel , le prêtre va du côté de l'épître, les mains jointes, sans faire d'inclination à la croix, et marchant d'un pas naturel , il en continue. « Et omnium sanctorum, etc., » comme on le voit dans la rubrique qui dit : « Osculato altari , accedit ad cornu ejus » sinistrum. » Arrivé au lieu où est le missel, il se tourne de son côté, et tenant le corps droit ainsi que la tête, il commence *l'Introït* à haute voix , en faisant le signe de la croix ; il continue les mains jointes et sur le même ton.

III. Au *Gloria Patri*, il fait une inclination simple, mais très-grande vers la croix , sans lever les yeux, et il demeurera dans la même position jusqu'au *sicut erat*. En faisant

cette inclination il faut tourner un peu le corps selon l'usage le plus ordinaire, parce que cela est plus naturel. Lorsqu'il répète *l'Introit*, il ne fait point le signe de la croix. Le *Gloria Patri* de *l'Introit* ne se supprime qu'aux messes des morts et de la passion jusqu'à Pâques. Il faut le dire néanmoins pendant ce temps aux messes votives et aux fêtes des saints, et au temps pascal il faut y ajouter deux *alleluia*.

IV. Après *l'Introit*, le prêtre va au milieu de l'autel les mains jointes et d'un pas naturel, en tournant le côté droit vers l'autel; et là il dit à haute voix, alternativement avec le clerc, trois fois *kyrie eleison*, trois fois *Christe eleison*, et trois fois encore *kyrie eleison*. Qu'il fasse cependant attention à ne point commencer cette prière qu'il ne soit arrivé au milieu de l'autel, et qu'il n'ait fait une inclination simple très-grande à la croix sans lever les yeux. Et ceci doit être observé toutes les fois qu'il va au milieu de l'autel ou qu'il le quitte, excepté lorsqu'avant d'y arriver ou avant d'en sortir le missel ordonne la révérence, comme quand on baise l'autel ou quand on dit le *Credo* après l'Évangile, parce que la révérence est ordonnée au mot *Deum*; de même aussi lorsqu'aux quatre temps de Pentecôte on dit le *Gloria in excelsis Deo* sans *kyrie*, parce qu'il faut faire une inclination au mot *Deo*.

V. Avec le dernier *kyrie*, étant encore debout au milieu de l'autel, le célébrant ouvre les mains à la largeur de son corps en disant *gloria*, et il les élève jusqu'aux épaules; de manière que le bout des doigts ne s'élève pas au-dessus du nez. En disant *in excelsis*, il les avance devant sa poitrine et s'incline la tête en disant *Deo*, sans cependant lever les yeux. Merati veut que cette inclination soit simple *minima*, mais il me semble qu'elle doit être simple *ma-*

*xima* comme au *Gratias agimus*, puisqu'elle se fait au mot *Deo*, d'autant plus que le même Merati assure qu'en disant le *Credo* et le *Gloria*, le samedi dans l'octave de la Pentecôte, il ne faut point faire d'inclination en arrivant au milieu de l'autel, parce qu'on la fait immédiatement après au mot *Deo* du *Gloria* et du *Credo*, et que cette inclination, selon lui, doit être *maxima*.

VI. Il faut remarquer que quelques prêtres font mal en ouvrant leurs mains de les poser sur l'autel, puisqu'immédiatement après ils doivent les séparer sans les baisser et les placer de manière que les paumes soient vis-à-vis l'une de l'autre, et qu'elles ne dépassent ni la hauteur ni la largeur des épaules.

VII. Après avoir dit le *Gloria in excelsis*, il continue l'hymne dans la même posture tenant les mains jointes devant la poitrine et il poursuit ainsi jusqu'à la fin; mais lorsqu'il dit : « Adoramus te... gratias agimus tibi... » suscipe deprecationem nostram... Jesu Christe, » il fait l'inclination simple *maxima*. A la fin quand il dit : « Cum sancto spiritu, etc., » il fait le signe de la croix en distribuant les paroles comme il suit : en disant *Cum sancto*, il porte la main droite au front; en disant *spiritu*, il la porte sur la poitrine; en disant *in gloria*, il la place à l'épaule gauche; en disant *Dei Patris*, à l'épaule droite; et en disant *amen*, il joint les mains. Cependant Tonneli, ainsi que d'autres qui paraissent d'accord avec Merati, disent qu'on peut se dispenser de joindre les mains, puisqu'on doit les séparer à l'instant, et puisque cela n'est point ordonné par la rubrique, il faut en dire autant de la fin du *Credo* et du *Benedictus qui venit*; de la fin du *Sanctus*, et des mots « omni benedictione coelesti, » parce qu'aussitôt après il faut séparer les mains au *memento* des morts.

VIII. Le *Gloria* se dit toutes les fois qu'il y a *Te Deum* à l'office ; on l'omet aux messes des morts, et aux messes votives, excepté à celles de la Vierge *in sabbato*, à celles des anges et à celles qui se célèbrent avec solennité *pro re gravi* ; ou bien lorsque le missel ne prescrit point le contraire comme le jeudi ou le samedi saints où il faut dire le *Gloria* quoiqu'il n'y ait pas de *Te Deum* à matines, parce que tous ces jours-là l'office ne s'accorde point avec la messe.

---

## CHAPITRE V.

### Des oraisons.

I. Lorsque le prêtre a terminé le *Gloria* ou lorsqu'il n'y en a pas après le *Kyrie*, il baise l'autel en tenant les mains de chaque côté du corporal en-dehors comme nous l'avons dit ci-dessus, jusqu'aux pouces exclusivement, et non pas les doigts seulement ; il joint ensuite les mains devant sa poitrine, baisse les yeux à terre sans les fermer, en sorte qu'il puisse voir un peu au-delà des marches de l'autel, se tourne vers le peuple par le côté de l'épître et, s'arrêtant au milieu, il étend ses mains de manière que la paume de l'une soit vis-à-vis celle de l'autre, et les rejoint. Les doigts doivent être unis et droits ; les mains ne doivent pas s'étendre au-delà de la largeur des épaules ; au même instant le prêtre dit d'une voix intelligible *Dominus vobiscum*, sans courber la tête et sans s'appuyer à l'autel ; il faut observer la même chose dans tous les cas semblables.

II. Il faut remarquer que celui qui se sert de lunettes, doit les ôter et les mettre sur l'autel en-dehors du corporal, avant de se tourner vers le peuple. Si l'on célèbre à un autel dont la face regarde le peuple, le prêtre ne se tourne jamais, mais après avoir baisé l'autel, il salue le peuple par les mêmes paroles, on donne ainsi la bénédiction.

III. Après que le clerc a répondu « et cum spiritu tuo, » le célébrant retourne par le même côté au missel d'un pas grave et naturel, et y étant arrivé il étend les mains, les rejoint et se tournant un peu vers la croix en même temps sans lever les yeux, il lui fait une inclination simple *maxima*, et il dit *oremus* d'une voix claire et intelligible; puis se tenant debout il continue de même l'oraison les mains étendues en sorte qu'une paume regarde l'autre, que les extrémités des doigts s'élèvent à la hauteur des épaules sans les dépasser non plus que la largeur du corps, et que les doigts soient droits et joints ensemble. Il faut faire la même chose toutes les fois que les mains doivent être étendues devant la poitrine, il faut remarquer que lorsque la main droite tourne le feuillet, la gauche doit être appuyée sur le missel.

IV. A la conclusion « per Dominum nostrum, etc. » il faut joindre aussitôt les mains : si l'oraison se termine par *qui tecum*, ou par *qui vivis*, il faut les joindre aux mots *in unitate*. Lorsque l'oraison s'adresse directement à Dieu, elle se conclut par *per Dominum*; si le nom de Jésus se trouve au milieu, elle se termine par *per eundem*; si le nom de Jésus est à la fin, elle se conclut par *qui tecum*; si l'oraison s'adresse à Jésus, elle finit par *qui vivis*; si le Saint-Esprit y est nommé, ou si l'oraison est adressée à lui-même, elle se conclut par « in unitate ejusdem Spiritus Sancti Deus, etc. » Ainsi dans les deux premières

conclusions au mot *Jesum*, on se tourne vers la croix en faisant l'inclination *maxima*, et on demeure incliné de la sorte jusqu'à la fin de l'oraison. S'il y avait plusieurs oraisons à dire, il ne faudrait pas chercher l'autre avant d'avoir conclu la première, comme le dit clairement la rubrique contre le sentiment de Tonneli : « *Easque junctas* » tenet usque ad finem. »

V. Dans les conclusions *qui tecum et qui vivis*, il faut joindre les mains au mot *unitate*, sans incliner la tête et sans se tourner vers la croix. Si on prononce le nom de Jésus pendant l'oraison, il faut faire l'inclination *maxima* vers la croix ; au nom de Marie il faut faire l'inclination *media* vers le livre ; au nom d'un saint il faut faire l'inclination *minima* aussi vers le livre, et seulement lorsqu'on nomme le saint dont on fait mémoire. Par mémoire il ne faut point entendre celle de l'oraison *a cunctis*, car alors on ne fait d'inclination qu'au nom de Marie. Il faut entendre par mémoire, celle qui se fait lorsqu'on dit la messe de quelque saint, même si elle est votive, ou dans l'octave de sa fête.

VI. On s'incline au nom du saint dont on fait mémoire partout où on le nomme, ou dans l'oraison, ou dans l'épître, ou dans l'Évangile, ou dans le canon : il faut excepter de cette règle les titres de l'épître, et de l'Évangile, comme par exemple : « *Lectio epistolæ beati Pauli apostoli.* » *Sequentia sancti Evangelii secundum Mattheum* : » En ces endroits il ne faut point s'incliner, quand même l'office ferait mémoire de ces saints apôtres.

VII. Quel que soit le nombre des oraisons qu'on dise, on ne met de conclusion qu'à la première et à la dernière ; et l'invitation *oremus* ne se dit qu'à la première et à la seconde.

VIII. Aux Quatre-Temps et aux autres jours où il y a plusieurs oraisons avec des prophéties, le prêtre après avoir dit le *Kyrie eleison* au milieu de l'autel, et fait d'abord l'inclination *maxima* à la croix, retourne au côté de l'épître, et dit *oremus* selon la coutume; il dit ensuite *flectamus genua*, en mettant un seul genou en terre, et en tenant les mains appuyées sur l'autel; et dès que le clerc a répondu *levate*, il se relève et dit l'oraison. En lisant les prophéties, il tient les mains sur l'autel ou sur le missel.

IX. Quant au nombre des oraisons, il faut savoir que lorsque l'office est double on ne peut retrancher ni ajouter aucune oraison à celles qui sont prescrites pour l'office. Il faut remarquer que s'il se rencontrait quelque fête double de seconde classe où l'on aurait fait mémoire d'un simple, non aux premières vêpres, mais seulement aux laudes, on ne devrait pas faire mémoire de ce simple à la messe solennelle, mais seulement aux messes privées. Les jours où la rubrique défend de dire plusieurs oraisons à l'office, il faut omettre toutes les mémoires, comme le jour des Rameaux, la veille de la Pentecôte, etc.

X. Du reste la sainte congrégation des rits (2 décembre 1684), a déclaré que la rubrique ne prescrit point de dire toujours en nombre impair les oraisons aux semi-doubles, aux simples et aux fêtes. Toutefois les docteurs veulent que le nombre ne puisse en être moindre que de trois, selon la rubrique, ne surpasser celui de cinq ou sept aux messes de fête ou aux messes votives, ou aux fêtes simples; parce que les dimanches et les jours de fêtes semi-doubles on doit dire quatre oraisons en y comprenant la collecte prescrite par le supérieur, et qu'il n'est point nécessaire d'ajouter la cinquième. (Dec. 2. dec. 15. 84.)  
« Cum in missa de semiduplici non sint necessario di-

» cendæ collectæ impares, idest tres, quinque vel septem. » Si le supérieur ordonne une collecte, alors on la dit en place de la troisième *ad libitum*, ou bien on l'ajoute comme mémoire des doubles, des semi-doubles et des dimanches : ainsi l'a décidé la sainte congrégation des rites, le 28 août 1627. Et celle-ci se supprime ordinairement aux fêtes de première et de seconde classe. Dans les églises les plus insignes de Rome, on l'omet même aux messes privées ; car aux messes solennelles il est certain qu'il faut la supprimer, comme on supprime même la mémoire du simple, quoique prescrite en règle générale. Il faut remarquer que par oraison *ad libitum*, on n'entend point celles qui sont dans le missel, comme on le voit au tit. 7. n° 5 de la rubrique.

XI. Observons à cet égard : 1° qu'en présence du prélat, ou du clergé réuni en chœur, il ne convient point de dire aux messes solennelles l'oraison « pro se ipso sacerdote, » mais celle qui est pour le supérieur ou pour la congrégation, ou celle qui paraîtra la plus convenable ; 2° qu'il ne faut jamais omettre les mémoires des dimanches de l'Avent, du Carême, des vigiles et des Quatre-Temps ; 3° que la mémoire des Quatre-temps doit être la première après l'*Introït*, qui est celle même de l'office ; 4° que si une octave tombe à un dimanche privilégié, il faut seulement alors en faire la mémoire, et omettre la troisième.

XII. Aux messes votives, la seconde oraison est toujours celle de l'office, et la troisième est celle qui aurait dû être la seconde ; celle qui aurait dû se dire la troisième peut se supprimer, si elle n'est point une mémoire particulière faite à l'office.

XIII. A la messe du saint qui est le titulaire de l'autel

dont on ne fait point l'office, mais dont on dit seulement la messe comme votive au jour de ce saint, la seconde oraison sera celle de l'office, et la troisième sera celle qui concorde avec l'office et qui devrait être placée en troisième lieu. On dit le *Gloria* en cette messe parce qu'elle est considérée comme tenant de la messe votive et de celle de la fête; elle tient de l'une, parce qu'elle ne s'accorde pas avec l'office; elle tient de l'autre parce qu'elle est celle de la fête des saints. Pour les messes votives solennelles voyez la rubrique.

XIV. Aux messes votives de la bienheureuse Vierge Marie on fait la seconde mémoire du Saint-Esprit, même aux temps de l'Avent, de la Passion et de Pâques. Aux messes des apôtres au lieu de *a cunctis*, on dit *concede* de la Vierge, pour ne pas répéter la mémoire de S. Pierre et S. Paul. Aux messes votives du patron, on supprime son nom dans l'oraison *a cunctis* ou on nomme quelque autre saint selon la dévotion.

XV. Quant à l'ordre des oraisons, celle du dimanche précède celle *infra octavam*; celle-ci précède celle de la fête majeure ou vigile; cette dernière précède celle d'un simple; celle d'un simple précède les communes qui devaient être au second rang, et qui passent au troisième; les communes précèdent celles qui se disent par dévotion; les oraisons votives de la sainte Trinité, du Saint-Esprit, du saint sacrement et de la croix précèdent celles de la Vierge, des apôtres et de S. Jean Baptiste, et toutes ces dernières précèdent celles des apôtres: on dira donc: » Cum beato Michaelae archangelo, » ou bien: « Cum beato » Joanne Baptista atque beatis apostolis tuis Petro et Paulo » et omnibus sanctis. » Si l'on fait la mémoire des défunts, il faut toujours la placer en dernier lieu.

XVI. S'il arrivait que dans la messe il y eût deux oraisons semblables, il faudrait changer celle qui doit être la seconde, et en prendre une du commun. S'il fallait changer celle du vingt-deuxième dimanche après la Pentecôte ou celle des quarante martyrs, le jeudi d'après les Cendres, on prendrait celle du dimanche suivant ou de la férie suivante.

---

## CHAPITRE VI.

De l'épître jusqu'à l'offertoire.

I. Après avoir récité les oraisons, le prêtre ayant placé les mains sur le missel, ou sur l'autel, de sorte que les paumes des mains touchent le missel, ou de la manière qui lui sera le plus commode, pourvu qu'aucune des mains ne demeure suspendue en l'air, lira l'épître d'une voix claire, et il baissera le ton à la fin par une légère inflexion pour avertir le clerc qu'elle est finie, afin qu'il puisse répondre *Deo gratias*. Il fera de même à la fin de l'Évangile. Il dira le graduel, le verset, le trait ou la prose du même ton de voix, s'il doit s'agenouiller durant l'épître, ou à quelque verset suivant, qu'il le fasse avec un seul genou en appuyant les mains sur l'autel sans baisser la tête. Si le nom de Jésus se trouve dans l'épître, le célébrant se tourne un peu vers la croix, et fait l'inclination qui lui est due; si c'est le nom de Marie, ou du saint du jour, il fera l'inclination *media* à la Vierge, et *minima* au saint, mais vers le missel; et cette règle s'applique toutes

les fois qu'on doit prononcer les mêmes noms comme nous l'avons remarqué. Après le graduel on dit deux *alleluia* durant l'année, ensuite le verset, et après le verset un autre *alleluia*. Au temps pascal, au lieu du graduel, on dit deux *alleluia*, selon l'ordre qui est marqué.

II. Lorsque le prêtre aura fini le graduel et les choses qui le suivent, quittant aussitôt le missel ouvert, il s'en ira au milieu de l'autel les mains jointes devant la poitrine : y étant arrivé il lèvera les yeux vers la croix et les baissera aussitôt après en se tenant profondément incliné sans appuyer les mains sur l'autel, mais en les tenant entre lui et l'autel, et il dira à voix basse : « Munda cor » meum, etc. Jube, Domine, benedicere : Dominus sit in » corde meo, etc. » Si le clerc était petit, et que le prêtre fût obligé de transporter lui-même le missel, il fera une inclination à la croix en passant, et après avoir placé le missel il retournera au milieu dire le « munda cor meum, » comme ci-dessus.

III. Il ira ensuite du côté de l'Évangile, tenant toujours les mains jointes sur sa poitrine, et ayant arrangé le missel de manière qu'il ne soit point tourné en face, mais vers l'angle de l'autel, sans y appuyer ni les bras ni les mains qu'il tiendra jointes sur sa poitrine, tourné vers le missel, le corps et la tête droits, il dira à voix intelligible, « Do- » minus vobiscum ; » séparant ensuite ses mains, et plaçant la gauche sur le livre, il fait le signe de la croix sur le missel au commencement de l'Évangile, avec le muscle du pouce de la main droite, et non pas l'ongle. En faisant ce signe de croix, il étend toute la main droite, il en tient la paume tournée vers le livre et les quatre doigts unis ensemble ; il place en même temps la main gauche sur le missel, la porte ensuite sur sa poitrine, et

avec le pouce droit, il fait trois autres petites croix, l'une sur son front, l'autre sur sa bouche, et la dernière sur sa poitrine, tenant la main droite et les autres doigts totalement étendus, et la paume tournée vers lui. Les signes de croix seront distribués avec les paroles; par exemple: en disant *sequentia* ou *initium*, il fera le signe de la croix sur le livre; en disant « sancti Evangelii, » il le fera à son front; en faisant le signe de la croix sur sa bouche, il ne dira rien, parce que la bouche doit être fermée; en disant « secundum Joannem, etc., » il fera le signe de la croix sur sa poitrine.

IV. Après que le clerc aura répondu « gloria tibi, Domine, » le prêtre joindra les mains devant sa poitrine et lira l'Évangile d'une voix claire en courbant la tête au nom de Jésus et de Marie ou de tout autre saint, et restant tourné vers le missel; il fera la même chose s'il doit fléchir le genou.

V. L'Évangile étant finie, le prêtre, levant un peu le missel avec les deux mains, s'incline médiocrement et baise le commencement du texte de l'Évangile en disant à voix basse: « Per evangelica dicta, etc. »

VI. Après avoir baisé le missel, il le prend des deux mains et l'approche avec le pupitre vers le corporal, de sorte qu'il puisse lire commodément du milieu de l'autel. S'il n'y a pas de *Credo* à dire étant arrivé au milieu de l'autel, les mains jointes devant sa poitrine, il les baisera. Mais s'il y a *Credo*, se tenant debout, étendant, levant et joignant aussitôt les mains, il commence le *Credo* d'une voix claire et distincte, comme il l'a fait pour le *Gloria*.

VII. Au mot *Credo*, il étend et lève les mains; au mot *in unum*, il les joint; au mot *Deum*, il baisse la tête sans lever les yeux ni la tête. Il continue comme au *Gloria*:

au mot *Jesum Christum* il fait l'inclination simple *maxima*. En disant *et incarnatus est*, il commence la gémuflexion du genou droit avec dévotion et posément, et il la termine aux mots *homo factus est*; en disant ces derniers mots il doit avoir le genou à terre, sans baisser la tête, contrairement à l'avis de quelques-uns. Avant de faire la gémuflexion, il étend ses mains sur l'autel et place un pied en arrière, soit pour ne point toucher du genou gauche les ornemens, soit pour ne pas s'exposer à porter son pied gauche hors de l'entablement de l'autel; ce qui ne doit jamais se faire à moins que la place ne soit si étroite qu'on ne puisse l'éviter. Au mot *adoratur* on fait l'inclination simple *maxima* à la croix. Aux mots « *vitam venturi sæculi* », le prêtre fait le signe de la croix comme au *Gloria*, en distribuant les paroles comme il suit; en disant *et vitam*, il touchera le front et la poitrine; en disant *venturi*, il touchera l'épaule gauche; et en disant *sæculi*, la droite. Et pour le faire ainsi, il convient de réciter ces paroles posément. Au mot *amen*, il peut joindre les mains; mais ce n'est pas une faute de ne pas les joindre, parce que la rubrique ne l'ordonne point. (Tonnel. l. i. t. iv. n. 2.)

VIII. Le *Credo* se dit après l'Évangile tous les dimanches, quand même on ferait ce jour-là l'office d'un saint dont la messe ne l'aurait point exigé un autre jour. On le dit à toutes les fêtes du Seigneur et de la très-sainte Vierge, des apôtres et évangélistes, des anges comme de S. Michel, de S. Gabriel, de S. Raphael et des anges gardiens. On le dit aux fêtes des docteurs qui sont doubles; aux dédicaces des églises, le jour de la consécration d'une église ou d'un autel, et dans son octave, mais non dans

l'octave de la dédicace d'un autel, parce que celle-ci n'a n'a point d'octave.

IX. La dédicace de l'église se célèbre selon le rit de la première classe, tant dans la ville principale que dans le reste du diocèse; mais l'octave se fait seulement à la ville. Les réguliers doivent la célébrer, selon la seconde classe et sans octave, comme on le voit dans le décret de la sainte congrégation des rites (11 février 1702). Aux fêtes titulaires d'une église, c'est-à-dire du patron du lieu ou du titulaire, on dit le *Gloria* et le *Credo*. Nous disons d'une église, parce qu'aux fêtes titulaires d'une chapelle ou d'un autel, on ne dit point le *Credo* aux messes privées, mais seulement aux messes solennelles chantées. Si le saint titulaire est celui de la cathédrale, il y aura *Credo* et non octave; on dit encore le *Credo* aux octaves et aux fêtes des saints qui se trouvent dans l'octave, et non hors les églises qui ont quelque relique insigne, comme la tête, le bras, la jambe ou une autre partie du corps où le saint a souffert le martyre, pourvu qu'elle soit entière, qu'elle ne soit pas petite et qu'elle soit légitimement approuvée par l'ordinaire. Le jour de l'élection et du couronnement du pape, et à l'anniversaire comme aussi le jour de l'élection et de la consécration de l'évêque, on dit le *Credo*. On le dit encore aux fêtes principales des ordres religieux, et pendant leurs octaves dans les églises du même ordre seulement. Aux messes votives et solennelles *pro re gravi*, on dit encore le *Credo* et on ne le dit point aux messes des autres fêtes, à moins qu'elles ne soient celles du titulaire ou du patron.

## CHAPITRE VII.

### De l'offertoire jusqu'au canon.

I. Après avoir dit le *Credo* ou s'il n'y en a pas, l'Évangile étant terminé, le célébrant baise le milieu de l'autel et se tourne vers le peuple pour dire *Dominus vobiscum*, de la manière expliquée ci-dessus. Il se tourne ensuite du même côté au milieu de l'autel, après avoir joint les mains ; là étendant et levant les mains jusqu'aux épaules et les joignant devant sa poitrine, il incline la tête devant la croix, et dit en même temps *Oremus* ; ensuite tenant les mains jointes devant sa poitrine, il dit l'offertoire, et au temps pascal il y ajoute un *Alleluia*. Quelques prêtres disent l'offertoire à voix basse, mais cette coutume paraît contraire à la rubrique qui s'exprime formellement pour les cas où on doit baisser la voix.

II. Après avoir fini l'offertoire, il découvre le calice en prenant le voile avec les deux mains. Il prend les deux extrémités de la partie antérieure, il le lève en arrière, le retire hors du corporal, toujours en arrière, et il le plie si le clerc n'est point revêtu d'une soutane ; il doit le plier de manière que les franges du voile ne restent point en dehors, afin qu'en mettant ensuite la palle dessus, la dentelle de cette palle ne s'attache pas à la frange du voile. Dès qu'il l'aura plié, il le placera près du corporal du côté de l'épître ; mais il ne faut jamais le plier sur le corporal.

III. Le voile étant plié, le prêtre place la main gauche sur l'autel hors du corporal, prend le calice par le nœud avec la main droite, et le met du côté de l'épître, aussi loin que peut s'étendre le bras, afin que, levant commodément la palle, il puisse la mettre sur le voile plié; ensuite se tenant encore au milieu de l'autel, il tire la palle de dessus la patène et il la dépose sur le voile, en faisant en sorte qu'une extrémité reste en-dehors pour qu'il la puisse reprendre plus facilement.

IV. Il faut remarquer que pour la seconde et la troisième messe de Noël, comme les restes du sang précieux sont demeurés dans le calice, on doit placer une palle sur la nappe de l'autel pour mettre le calice par dessus; on peut y mettre le même linge qui couvre le calice, avant de le retirer de dessus le corporal, ou bien on peut le soutenir avec la main gauche. Il faut encore être attentif à ne pas purifier le calice à ces deux messes, lorsqu'on va y mettre le vin et l'eau.

V. Le célébrant prend ensuite la patène où se trouve l'hostie, avec la main droite entre le pouce, l'index et le *medium*, et l'élève à la hauteur de sa poitrine en la soutenant avec les deux mains, c'est-à-dire avec les pouces et les index autour de la patène; il étendra les autres doigts et les réunira sous la patène; en même temps il lèvera les yeux vers la croix, et les baissera de suite en disant à voix basse: « *Suscipe sancte Pater, etc.* » La rubrique dit: « *Elevatis oculis, et statim demissis:* » mais ce *statim* s'entend moralement; il convient donc qu'en disant « *suscipe* » *sancte Pater omnipotens æterne Deus,* » on tienne les yeux levés vers la croix, et qu'on les baisse en disant: « *Hanc immaculatam hostiam, etc.* »

VI. Lorsque le prêtre devra consacrer plusieurs hosties

pour la communion des fidèles, il les placera sous la grande hostie sur la patène, s'il n'y en a qu'un petit nombre, cinq ou six par exemple, et après l'oblation, il les placera sur le corporal du côté de l'Évangile, mais toujours sur la pierre sacrée à quelque distance de la grande hostie. S'il y en a davantage, on les place dans le ciboire qu'il faut mettre derrière le calice, et le prêtre avant d'ôter sa patène du calice, découvre le ciboire sans le bouger de la place et y dirige son intention pendant l'offertoire.

VII. Ayant terminé la prière *suscipe*, le prêtre fera une croix avec la patène de l'étendue d'environ une palme sur le corporal, et il la tiendra au-dessus du corporal à la hauteur d'environ une demi-palme. Il placera ensuite l'hostie au milieu du corporal par la partie antérieure de la patène, et il mettra la patène un peu au-dessous du corporal du côté de l'épître, et la couvrira du purificateur après avoir purifié le calice; nous avons dit *un peu*, c'est-à-dire moins de la moitié, de sorte qu'il soit ensuite facile de la retirer lorsqu'il en sera besoin. S'il y a un ciboire ou un calice contenant des hosties, il faut couvrir le ciboire avec son couvercle dépouillé de son voile et le calice avec la patène ou la palle.

VIII. Observons que si les hosties étaient présentées après l'offertoire, ce serait une faute venielle que de les consacrer sans raison légitime; mais s'il y avait une raison, comme, par exemple, si une personne qui doit communier devait être privée, sans cela de la communion, ou si elle devait attendre long-temps, ou bien encore, si cette personne qui devrait attendre était très-respectable, ou d'une grande noblesse, (Suarez et quelques autres disent que dans ce cas on pourrait même lui donner une partie

de la grande hostie) alors il est permis de les consacrer en suppléant mentalement l'offertoire, et probablement il serait licite de le faire même après avoir commencé le canon, comme dit le cardinal Lambertini, (de sacr. miss. lib. 3. cap. 8. n° 5.) avec Quart., Possev., Gobat. et d'autres encore.

IX. Le célébrant fait ensuite une inclination à la croix les mains jointes et il va au côté de l'épître, et prenant le calice de la main gauche par le nœud, il le purifiera d'abord de la droite, puis avec la gauche; il tiendra l'extrémité du purificateur fixée au nœud du calice d'une part, et il étendra l'autre partie du côté des burettes, afin que s'il tombe quelque goutte la nappe n'en soit point salie; tenant ensuite le calice un peu penché, il versera du côté où le calice est incliné, le vin en quantité suffisante, c'est-à-dire autant qu'on peut en boire d'une gorgée. Après avoir mis le vin, il rend la burette au clerc, en tenant toujours le calice de la même manière, il bénit l'eau en faisant un signe de croix sur la burette qui la contient, (on omet cette bénédiction aux messes de morts) et il dit en même temps «*Deus qui humanæ substantiæ, etc.*;» puis mettant un peu d'eau naturelle dans le calice, il poursuit en disant : «*Da nobis per hujus aquæ et vini mysterium, etc.*» Il rend la burette au clerc, et ayant relevé le calice, replie le purificateur qui est entre les doigts de la main gauche et le nœud du calice, il l'applique avec grâce sur l'index de la droite, il purifie l'endroit du calice où il a fait couler le vin et l'eau : mais s'il a versé perpendiculairement le vin au fond du calice, il devra le purifier tout au tour jusqu'à la hauteur du vin, disant en même temps avec gravité le reste de la prière depuis les mots «*ejus divinitatis*» afin qu'aux mots «*Jesus Christus*»

la purification soit finie ; il approche alors avec la main gauche le calice vers le corporal afin qu'il puisse le prendre ensuite commodément en disant ; « Jésus Christ » il peut joindre les mains ; il fera une inclination à la croix, et en achevant la prière il peut se diriger dans le milieu de l'autel, il mettra le purificateur les bouts tournés en avant sur la partie découverte de la patène. Quelques-uns disent qu'il faut poser le purificateur avec la main gauche ; mais si on doit le placer pendant qu'on va au milieu de l'autel, on pourra le mettre avec la droite : si on le met avant de marcher, la gauche sera plus commode. D'autres disent que ces mots « Jésus Christ » doivent se dire au milieu pour faire en les prononçant l'inclination : que chacun fasse ce qui lui sera plus commode.

X. Arrivé au milieu de l'autel, et ayant fait l'inclination ordinaire à la croix, le prêtre appuyera la main gauche sur l'autel, et il prendra de la main droite le calice par le nœud ; il tiendra le nœud de la main droite, ayant le pouce en avant, et les autres doigts derrière : il soutiendra ensuite le pied par le dessous du bout des doigts les plus longs de la main gauche ; tenant le calice ainsi élevé à la direction de l'endroit où il devra ensuite le placer, et prenant garde que le haut du calice ne dépasse pas la hauteur de ses yeux, et ne soit point au-dessous de celle du menton, il dira l'oraison « offerimus tibi, Domine, etc., » tenant les yeux élevés vers la croix durant toute l'oraison et les coudes inclinés vers la poitrine.

XI. Cette oraison achevée, et non pas avant, comme plusieurs le font mal à propos, il fera un signe de croix sur le corporal, avec le calice droit, en le tenant des deux mains, dans la même posture où il a fait l'oblation. Que le signe de croix se fasse à trois ou quatre doigts d'éleva-

tion au-dessus du corporal, et non pas par points séparés, mais en ligne droite d'environ une palme; on peut la prolonger de l'extrémité du corporal jusqu'à l'hostie, car le calice ne doit point passer sur l'hostie. Il placera ensuite le calice derrière l'hostie, éloigné de l'espace d'environ une autre hostie, mais sur la pierre sacrée, et il le couvrira avec la palle, en tenant la main gauche sur l'autel, comme il devra le faire toutes les fois qu'il devra couvrir et découvrir le calice. Quelques-uns mettent la main sur le pied du calice, pour éviter de le renverser; mais on peut répondre à ce motif allégué : faites les cérémonies posément, non à la hâte, et cette crainte disparaîtra.

XII. Il place ensuite les mains jointes sur l'autel, en sorte que les petits doigts étendus et unis (comme nous l'avons dit au chap. iv. n. 1.) touchent le bord antérieur de l'autel, et s'inclinant médiocrement, il dit tout bas : « In spiritu humilitatis, etc. » Il se redresse ensuite, il lève les yeux vers la croix, il étend les mains en même temps, et les ayant levées jusqu'à la hauteur des épaules, il baisse aussitôt les yeux, et joignant les mains devant la poitrine, comme il le fait lorsqu'il dit *Oremus* aux oraisons. Il dit : *Veni sanctificator*. Quand il dit : *Bene* † *dic*, il fait le signe de la croix sur le calice, et en même temps sur l'hostie, en tenant la main gauche sur l'autel.

XIII. Il faut remarquer qu'en disant : *Veni sanctificator*, etc., on ne doit pas incliner la tête au mot *Deus*, comme l'enseigne Merati avec plusieurs autres, parce que immédiatement après on doit faire l'inclination en quittant le milieu de l'autel; cette inclination, comme dit Sarnelli, doit être faite aux mots : « Tuo sancto nomini » præparatum. » Que pour bien faire le signe de la croix sur les *oblata*, il faut tirer une ligne droite vers soi, sans

l'abaisser sur l'hostie, et la tirer de telle sorte que l'extrémité du petit doigt corresponde en commençant au milieu du calice, et qu'il se trouve en terminant hors de l'hostie; il tirera ensuite une ligne transversale, dans la même position, la main encore étendue, sans courber les doigts (comme l'a décidé la S. C. des rits, le 4 août 1663), devant la palle, entre le calice et l'hostie; et cette croix, comme toutes les autres, ne doit pas excéder la mesure de la palle. Mais lorsque le signe de la croix doit être fait seulement sur le calice, on le fera de l'une à l'autre extrémité de la palle. Que chaque fois qu'on doit bénir, il faut d'abord joindre les mains, comme on le voit en la rubrique qui règle ce point, pourvu toutefois que l'autre main ne soit occupée, comme en bénissant l'eau : « Deus qui huma- » næ, etc., » et en bénissant l'hostie à la consécration.

XIV. Le prêtre ayant fait le signe de la croix, rejoint les mains, fait une inclination à la croix, et va au côté de l'Épître, où il lave le bout des deux doigts de chaque main, c'est-à-dire les deux pouces et les deux index, en mettant ceux de la droite sur ceux de la gauche, afin qu'en même temps que l'eau tombe sur les uns, elle lave aussi les autres : pendant ce temps on dit à voix basse : *Lavabo*, etc., ou *Gloria Patri*, le prêtre fait une inclination à la croix, et il retourne aussitôt au milieu de l'autel, en continuant : *Sicut erat*, etc. Quelques-uns disent que si le prêtre a fini d'essuyer ses doigts avant d'avoir achevé le psaume, il pourra dire le *Gloria Patri* au milieu de l'autel, et y faire aussi l'inclination. Mais Merati soutient avec raison le contraire, car cette pratique ne me paraît pas conforme à la rubrique. On supprime le *Gloria Patri* aux messes, et à celles qui se disent depuis le dimanche de la Passion jusqu'au samedi saint inclusivement ; mais aux

messes votives de la Passion ou de la Croix , hors ce temps, il est requis de dire le *Gloria Patri* après le psaume dont nous parlons.

XV. Le prêtre va ensuite, tenant les mains jointes, au milieu de l'autel ; là, sans faire d'inclination à la croix, il lève et baisse les yeux, il s'incline médiocrement, pose les mains jointes sur l'autel, et dit à voix basse : « Suscipe » sancta trinitas, etc. ; » il baise ensuite le milieu de l'autel, réunit ses mains, et se tourne vers le peuple, comme pour le « Dominus vobiscum, » mais il s'arrête un peu, il étend et rejoint les mains, il dit à demi-voix : *Orate fratres*, et poursuivant tout bas : « ut meum et vestrum. » Il se retourne au milieu de l'autel, non par le côté de l'Épître, mais par celui de l'Évangile, en faisant un tour entier, après quoi il fera une inclination à la croix, comme disent Merati, Bisso, Hyppolite, et Tonneli. Lorsque le clerc aura terminé le *Suscipiat Dominus*, il répondra *amen* à voix basse.

XVI. Tenant ensuite les mains étendues, et se tenant un peu vers le missel, il dit tout bas les oraisons secrètes, sans dire *Oremus* au commencement, observant pour la conclusion ce que nous avons dit des oraisons chap. 5. n. 4. Il dira *amen* à la conclusion de la première secrète; mais s'il n'y en a qu'une, il dira tout haut la conclusion : « Per » omnia sæcula sæculorum. » Il fera de même à la deuxième, s'il y en a plusieurs, en tenant les mains étendues sur l'autel hors du corporal, jusqu'à ce qu'il aura dit : « Dominus vobiscum ; » ensuite, lorsqu'il dira : *Sursum corda*, il lèvera les mains jusqu'à la poitrine, en sorte que les paumes soient en regard l'une de l'autre, les extrémités des doigts joints et droits. Lorsqu'il dit *gratias agamus*, il lève un peu plus les mains que jusqu'aux

épaules, et il les joint aussitôt devant la poitrine. En disant *Deo nostro*, il lèvera les yeux vers la croix, et il fera à l'instant une inclination simple, qui doit être, à mon avis, *maxima*, comme nous l'avons dit. Ainsi, au mot *Domino*, il lèvera et joindra les mains, au mot *Deo*, il lèvera les yeux, et au mot *nostro*, il fera l'inclination.

XVII. Après que le clerc aura répondu : « *Dignum et justum est,* » le prêtre séparera de nouveau les mains, et les tenant ouvertes, comme pour les oraisons, il dira la préface commune ou propre, selon le temps, et il continuera de même jusqu'au *Sanctus*. Il faut remarquer qu'en 1759, N. S. P. le pape Clément XIII a ordonné que l'on dirait la préface de la Sainte-Trinité tous les dimanches qui n'ont pas une préface propre. On doutait si les dimanches *infra Octavam*, les dimanches de Carême, ou du temps pascal, on devait dire la préface du saint dont on fait l'octave, ou celle du Carême, etc.; mais l'usage (qui fait loi), tant à Rome qu'ailleurs, a réglé que, soit pendant les octaves, soit aux dimanches de Carême et du temps pascal, on dirait la préface de l'Octave, du temps pascal, et du Carême.

XVIII. Arrivé au *Sanctus*, le prêtre s'incline médiocrement, rejoint ses mains devant sa poitrine, sans les appuyer sur l'autel, et dit à demi-voix : *Sanctus*, etc. Aux mots : « *Benedictus qui venit,* etc., » il se relève, fait le signe de la croix, en tenant la main gauche sous la poitrine, et poursuit sur le même ton de voix, en distribuant les paroles de la sorte : au mot *Benedictus*, il met la main au front ; aux mots *qui venit*, il la porte à la poitrine ; aux mots « *in nomine Domini,* » à l'épaule gauche, et en disant « *hosanna in excelsis,* » il touche l'épaule droite. Quelques-uns veulent qu'on joigne ici les mains,

d'autres ne le veulent pas, parce que cela n'est point requis par la rubrique, mais je crois qu'il faut les joindre, parce que la rubrique qui précède le *Te igitur*, dit : *Extensis manibus*. Elle suppose donc qu'il faut d'abord les joindre.

---

## CHAPITRE VIII.

Du canon jusqu'à la consécration.

I. Après la préface, le prêtre, au milieu de l'autel, étend aussitôt les mains jusqu'aux épaules, il lève les yeux vers la croix, baissant à l'instant les mains et les yeux, s'incline profondément devant l'autel, et y ayant posé les mains jointes comme à l'ordinaire, il dit à voix basse : *Te igitur*, etc. Remarquons ici que tout le canon doit se dire à voix basse, excepté ce que la rubrique ordonne de dire autrement. Gavantus et quelques autres disent que puisqu'il ne peut y avoir de gestes sans paroles, on doit dire : *Te igitur* au moment où l'on étend les mains et où l'on fait ce que nous venons d'exposer. Mais Merati, contre son ordinaire, s'écarte en ce point du sentiment de Gavantus, et démontre clairement, avec plusieurs autres, que la rubrique veut que le canon ne commence qu'après que le prêtre a mis les mains sur l'autel, et qu'on peut expliquer cela en citant plusieurs autres exemples d'actions sans paroles, comme des génuflexions, l'élévation de l'hostie et celle du calice, etc.

II. Après le mot *petimus*, il baise l'autel, puis il se re-

lève, joint les mains, et dit : « Uti accepta habeas et bene- » dicas; » et plaçant aussitôt la main gauche sur l'autel, hors du corporal, il fait de la droite trois signes de croix sur le calice et l'hostie, en disant : « Hæc † dona, hæc † » munera, hæc sancta † sacrificia illibata. » Pour savoir comment il faut faire cette cérémonie, voyez au chapitre précédent n. 13. Ensuite, les mains étendues, comme pour la préface, il poursuit à voix basse : « In primis, quæ tibi » offerimus. » Au mot : « Papa nostro N., » on prononce le nom du pape vivant, et on fait une inclination simple, *minima* au missel. Au mot : « Antistite nostro N., » on dit le nom de l'évêque du lieu où l'on célèbre, sans inclination. Si le célébrant ne savait point le nom de l'évêque il dirait seulement : *antistite nostro*, en sous-entendant l'évêque du lieu. Si c'était un lieu qui n'appartint à aucun diocèse, il faudrait faire comme dans le cas où le siège épiscopal est vacant, c'est-à-dire omettre les mots : « Et pro » antistite nostro N. » Si le siège apostolique était vacant, il faudrait omettre les mots : « Pro famulo tuo papa nostro. » Si l'Église est *nullius*, on omet « pro antistite nostro N., » parce que l'Église qui n'est d'aucun diocèse ressemble à un siège vacant, puisqu'il n'y a aucun évêque qui la régisse.

III. Pendant qu'il dit : *Memento*, le prêtre lève et joint les mains, en sorte que l'extrémité des doigts arrive à la hauteur de la bouche, et sans les baisser devant la poitrine, mais les tenant jointes ainsi élevées et la tête un peu inclinée il fait une petite pause; il peut fermer les yeux pour mieux recueillir son esprit; mais il suffit de les baisser simplement pour se conformer aux auteurs les plus classiques cités par Merati, il suffit de tenir les yeux baissés; mais fermés ou baissés, les yeux restent dans cette position jusqu'aux mots « et omnium circumstantium. » Les

lettres N. N. inscrites au canon servent à exprimer tous les noms de ceux pour lesquels on prie. Anciennement ces noms étaient sur des tablettes appelées dyptiques qui se pliaient en deux, et sur lesquelles on inscrivait tous ceux pour lesquels on devait prier. Observons que pour éviter d'ennuyer les assistans il est mieux de faire le *memento* avant la messe. Le prêtre, se tenant de la manière que nous venons de marquer, fera mention de tous les chrétiens vivans selon sa pieuse volonté. Il faut remarquer avec Merati, Gavantus et Tonneli, que cette prière étant privée, on peut comprendre même les excommuniés, les hérétiques et les infidèles.

IV. Pour la commodité du prêtre je suis bien aise de placer ici la formule de ce *memento*, telle que la donne le cardinal Bona dans son Traité « de sacrificio missæ » (cap. 4. §. 4. tit. directio intentionis ante missam), où il dit : « Et quia hoc sacrificium vim impetratoriam infinitam » habet, offero illud pro meis, et omnium viventium » ac defunctorum necessitatibus; et primo quidem fruc- » tum quem possum et debeo illi principaliter applico, » pro quo celebrare intendo; et si forte contingat cum » non indigere, vel non esse capacem, opto et volo hunc » fructum ad N. derivari, cum applicatione indulgentia- » rum mihi, vel tali defuncto. Secundario autem, sine » ejus præjudicio, pro quo offerre primario teneor, vel » intendo, offero pro omnibus mihi particulariter com- » mendatis, pro N. N. pro tali gratia obtinenda, et pro » cunctis viventibus, atque defunctis, pro quibus me in- » dignum famulum tuum legatione apud te fungi vo- » luisti, ut defunctis requiem indulgeat, vivisque gratiam » concedat tibi serviendi, et in amore tuo usque in finem » perseverandi. Amen. »

V. Au chapitre v, § 8, le même auteur dit : « Ut »  
 » omnium recordari possis, pro quibus recordari debes,  
 » et orare, postquam dixisti : Memento, Domine, famu-  
 » lorum famularumque tuarum. Ut ipsæ preces vim  
 » habeant efficaciorum, multum proderit cum Christi Do-  
 » mini cruciatibus illas associare, hunc fere in modum :  
 » 1° Pro te ipso orabis per *sanguinem* pro nobis effu-  
 » sum, ut per illum expieris a peccatis, et eas virtutes  
 » obtineas, quæ tibi maxime sunt necessariæ, et finalem  
 » perseverantiam. 2° Per *latus* transfixum Ecclesiam  
 » commendabis, quæ ex eo orta est. 3° Per *caput* spinis  
 » coronatum, summum pontificem, omnesque principes  
 » et antistites. 4° Per *vulnus dexteræ manus* amicos, con-  
 » sanguineos et benefactores. 5° Per *vulnus sinistræ* omnes  
 » qui te oderunt, vel aliqua molestia aut scandalo affece-  
 » runt. 6° Per *dexterum pedem* transforatum, personas et  
 » negotia a superioribus commendata. 7° Per *sinistrum*,  
 » omnes qui sunt in peccato mortali ut in dexteram par-  
 » tem transferantur. 8° Per *flagella, sputa et alapas*, ethni-  
 » cos, hereticos, cæterosque infideles, qui Deum contu-  
 » meliis afficiunt. 9° Per *crucifixionem* religiosos omnium  
 » ordinum, ut crucem voluntariæ asperitatis libenter fe-  
 » rant. 10° Per *sitim*, eos omnes qui tuas preces expe-  
 » tunt. 11° Per *angorem*, quem in horto pati voluit,  
 » omnes qui in aliqua calamitate, periculo, necessitate,  
 » tentatione aut molestia versantur. 12° Per *mortem et*  
 » *sepulturam*, justos omnes, ut cum ipso sepulti semper in  
 » justitia perseverent, speciatim vero pro illis orabis, quo-  
 » rum te Deus meminisse vult, et tu nescis ; pro his,  
 » quos Deus maxime diligit, licet eorum numerum et no-  
 » mina ignores : id enim gratissimum illi est, etc. »

VI. Dès que la commémoration des vivans est finie,

et que l'application du fruit spécial est faite, le prêtre étend et baisse les mains devant sa poitrine, et continue de dire « et omnium circumstantium, etc., » jusqu'aux mots *per eundem*, etc. En disant *communicantes*, il fera une inclination simple *media*, au nom de Marie, vers le livre, et une autre simple *maxima*, au nom de Jésus, vers la croix : en nommant le saint dont on célèbre la fête, s'il se trouve dans le canon, on fait aussi l'inclination *minima* vers le missel.

VII. Il faut remarquer que dans les octaves qui ont le *communicantes* et le *hanc igitur oblationem*, propres, si on devait dire quelque messe votive, *pro re gravi*, qui eût une préface propre, comme si c'était dans l'octave de Pâques qu'il fallût dire une messe du Saint-Esprit ou de la Vierge, le *communicantes* et le *hanc igitur* devraient être de l'octave : ainsi l'a décidé la sainte congrégation des rites (28 août 1627). De même, si la fête des saints apôtres Philippe et Jacques se trouve dans l'octave de l'Ascension, la préface sera des apôtres, et le *communicantes* de l'Ascension.

VIII. En disant : « *Hanc igitur oblationem, etc.,* » le prêtre étendra les deux mains sur le calice et sur l'hostie, de manière que les paumes soient ouvertes sur le calice et sur l'hostie. Il fera en sorte que les bouts des doigts correspondent au milieu de la palle, sans cependant la toucher, et que les pouces soient en forme de croix, en plaçant toujours le droit sur le gauche, comme dit le décret de la sainte congrégation des rites (4 août 1663). De plus, il aura soin que les coudes ne soient point élevés, mais qu'ils soient appliqués au buste du corps, vers la poitrine, et il les tiendra ainsi jusqu'au mot *per Dominum, etc.,* parce qu'en disant cette conclusion, il rejoint les mains et

continue, en disant : *Quum oblationem*. Après avoir dit : *Quæsumus*, le prêtre place la main gauche sur l'autel en dehors du corporal, et il fait de la main droite trois signes de croix sur le calice et sur l'hostie, en disant : « *Be-* » ne-†dictam, adscrip-†tam, ra-†tam, etc., » de la manière que nous avons dit au chapitre VII précédent, n. 13. Ensuite il fera un autre signe de croix sur l'hostie, en disant : *Ut nobis cor-†pus*; en faisant ce signe, il ne faut point abaisser la main sur l'hostie, comme remarque Merati, parce qu'il suffit qu'on retire un peu la main vers soi, afin que la ligne transversale tombe sur l'hostie. Il fera ensuite un autre signe de croix sur le calice, en disant : *San-†guis*. Ces deux signes de croix sur l'hostie et sur le calice doivent être plus courts qu'à l'ordinaire. Comme la rubrique indique que le signe de croix correspondant au mot *ra-†tam* doit être fait au milieu de ce mot, il semble qu'il en résulte l'inconvénient d'attendre un peu jusqu'à ce qu'on fasse l'autre sur l'hostie au mot *corpus*; c'est ce qui a donné lieu à diverses opinions. J'exposerai ici la seule que j'adopte, c'est qu'après avoir fait le signe de la croix au mot *ra-†tam*, la main droite doit se porter lentement sur l'hostie, de sorte qu'au moment où doit commencer le signe de la croix sur l'hostie, les mots qui suivent *ratam* soient terminés. Mais si le prêtre avait la prononciation lente, alors, dit Merati avec d'autres, il devrait appuyer la droite sur l'autel, parce qu'en rubrique, c'est une règle constante, qu'il ne faut jamais tenir la main en l'air.

IX. Lorsque les cinq signes de croix sont faits de la manière que nous venons de le dire, le prêtre élevant les mains et les joignant devant sa poitrine, poursuit en disant : « *Fiat dilectissimi filii tui Domini nostri Jesu*

» Christi; » et au mot *Jesu Christi*, il incline la tête vers la croix. En disant : « Qui pridie quam pateretur, » il essuie les doigts, c'est-à-dire les pouces et les index des deux mains, aux extrémités du corporal, et non pas au milieu, ou devra être placée l'hostie consacrée : en ce moment, il prendra l'hostie avec l'index et le pouce de la main droite, en disant : « *Acceptit panem, etc.*; » pour prendre l'hostie avec plus de facilité, il sera bon d'en presser le bord avec l'index de la main gauche; pendant que le prêtre dira : « *In sanctas ac venerabiles manus* » suas, » il prendra également l'hostie avec le pouce et l'index de la main gauche, et en même temps il étendra les autres doigts et les tiendra unis ensemble. Le célébrant aura soin de tenir l'hostie droite et non pas courbée et de rester lui-même droit au milieu de l'autel.

X. Au mot « *elevatis oculis in cœlum*, » il lèvera les yeux vers la croix, et les tiendra élevés, comme dit Bancelier, pendant qu'il prononcera tous les mots « *ad te* » *Deum patrem suum omnipotentem*, » et ensuite il les baissera en pliant la tête pendant qu'il dira « *tibi gratias* » *agens* : » puis tenant l'hostie avec les pouces et l'index, comme nous avons dit, un peu élevée au milieu du corporal, il fera de la main droite un signe de croix sur l'hostie en disant *bene-dixit*. S'il y a un ciboire derrière le calice, avant de commencer « *qui pridie*, » c'est-à-dire avant d'essuyer les doigts sur le corporal, il placera le ciboire à côté du calice et le découvrira après avoir dit ces paroles « *deditque discipulis suis*, » le prêtre appuyant déceimment ses coudes sur l'autel, sans toucher le corporal avec les mains, et tenant les pieds également éloignés de l'autel et rapprochés l'un de l'autre, inclinera médiocrement la tête ainsi que les épaules, prononcera

les paroles « hoc est, etc. » distinctement avec respect et tout bas (profert secreto, dit la rubrique) sans produire aucun son, mais seulement une aspiration légère en sorte qu'il ne soit point entendu des assistans. En consacrant l'hostie, le prêtre doit être attentif à ne faire aucun mouvement de tête ni de bouche, à ne point prononcer la forme avec trop de force, à ne point approcher trop l'hostie de la bouche, ou la bouche de l'hostie, mais il prononcera distinctement la consécration, sans mettre d'intervalle entre les mots.

XI. Les paroles de la consécration de l'hostie étant prononcées, le prêtre tenant toujours l'hostie consacrée entre les pouces et les index, les autres doigts des mains joints et étendus, et les mains étroitement unies l'une à l'autre devra tirer les coudes hors de l'autel et y tenir seulement les mains depuis les poignets sur l'extrémité du corporal; il fléchira ensuite le seul genou droit sans faire d'inclination avec la tête, car il faut remarquer que, lorsqu'on fait la génuflexion, on ne doit point incliner la tête, comme font quelques-uns mal à propos. Cette génuflexion devra être faite avec plus de respect, et par conséquent avec une petite pause; il en sera de même de celle du calice. Après cette première adoration le prêtre tenant les mains jointes et les doigts tendus, lève l'hostie perpendiculairement sur le même point du corporal et un peu plus haut que sa tête, en sorte que les doigts soient à la direction de ses yeux sans tirer l'hostie au-dessus de sa tête, mais l'élevant de manière qu'elle puisse être vue et adorée du peuple: après l'avoir tenue ainsi quelque temps, il la posera lentement sur le corporal à l'endroit où il l'a prise. Pour le faire plus facilement, en baissant l'hostie il appuyera le bout des doigts sur le corporal, à la distance d'environ trois

doigts du lieu où elle doit être mise ; ayant ainsi posé la main gauche, il prend de la droite le bord de l'hostie vers le milieu et la remet à sa place. L'hostie étant placée sur le corporal, s'il y a un calice ou un ciboire contenant des petites hosties, on remet sur le ciboire son couvercle et la palle sur le calice, on replace le vase derrière le calice où il était auparavant et après avoir fait la génuflexion on se tient droit sur ses pieds.

XII. Observons en outre. 1° Que à l'élévation de l'hostie comme à celle du calice il ne faut jamais détourner la vue des objets consacrés. 2. Que depuis la consécration jusqu'aux ablutions, toutes les fois qu'il faudra faire la génuflexion ou baiser l'autel, on devra tenir les mains étendues sur le corporal, les pouces et les index joints ensemble, qu'il ne faudra les ouvrir que pour toucher l'hostie. 3° Que toutes les fois qu'il faut prendre l'hostie ou la poser, les trois derniers doigts doivent être étendus et non pliés, pour éviter de toucher l'hostie avec d'autres doigts que les pouces et les index.

XIII. Observons. 4° Qu'entre les paroles de la consécration de l'hostie du calice et les oraisons précédentes, c'est-à-dire « qui pridie et postquam coenatum est, » il ne faut pas et on ne doit insérer aucune autre prière quelque pieuse et mentale qu'elle soit, car Lebrun (tom. 3. art. 17. qu. 2), et dans sa dissertation placée au tome quatre, soutient longuement que la consécration ne s'opère pas seulement par les paroles du Sauveur, mais encore par celles qui précèdent et surtout par la prière qui se trouve immédiatement auparavant, « ut nobis corpus » et sanguis fiat. » Et il le prouve par le concile de Rome tenu sous Grégoire VII contre Bérenger, où il est dit que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jé-

sus-Christ par les paroles du Rédempteur et par la sainte prière. « *Per mysterium sacræ orationis et per verba Redemptoris converti in sanguinem et carnem Jesu Christi.* » Et pour confirmer cette opinion il cite l'autorité de vingt docteurs de Sorbonne. Scot doute pour un autre-motif que la consécration se fasse par les seules paroles « *hoc est corpus meum ;* » car, dit-il, si on ne prononce pas auparavant les mots « *qui pridie quam pateretur, etc.,* » on ne donne pas à entendre que « *hoc est corpus, etc.,* » *hic est calix, etc.* » sont les paroles de Jésus-Christ. Le sentiment contraire, savoir que les paroles « *hoc est corpus, etc., hic est calix, etc.* » suffisent seules pour consacrer est la plus commune et a pour elle Tourneli, Juenin, Gonet, Concina, Frassen, Lugo et d'autres docteurs qui s'appuient sur le décret d'Eugène IV au concile de Florence : « *Forma hujus sacramenti sunt verba Salvatoris, quibus hoc conficitur sacramentum.* » Du reste la première opinion ne paraît pas tout-à-fait improbable, d'autant plus que la rubrique ordonne que dans ce cas où il faut répéter la forme à cause d'une matière douteuse, on reprenne aux mots « *qui pridie, etc.* » C'est pourquoi il ne faut point interrompre le sens des paroles précédentes et des paroles de Jésus-Christ en y mêlant d'autres prières vocales ou mentales, remarquez que depuis ce moment les pouces et les index doivent se tenir toujours unis jusqu'à l'ablution de ces doigts, qui aura lieu après la communion du calice, et qu'on ne doit les ouvrir que lorsqu'il faut prendre l'hostie.

XIV. Après que le prêtre aura élevé l'hostie, il fera la genuflexion avec le genou droit, en le baissant jusqu'à terre, et en l'approchant du pied gauche : il se lèvera ensuite, et découvrira le calice de la main droite, tenant la

gauche ou sur le corporal, ou au pied du calice, ce qui vaudra mieux : il prendra la palle entre le doigt du milieu et l'index uni au pouce. Il placera la palle sur l'extrémité du voile plié ; il purifiera ensuite les index et les pouces en les frottant sur l'ouverture du calice, pour y faire tomber les parcelles, s'il y en a ; il fera la même chose toutes les fois qu'il touchera l'hostie : et se tenant debout, il dira *simili modo*, etc.

XV. Il prend le calice avec les deux mains de la manière suivante : les quatre doigts, c'est-à-dire les pouces et les index joints ensemble seront entre la coupe et le nœud du calice, par devant, les autres doigts seront derrière (« *juxta cuppam, infra nodum*, » dit la rubrique) ; dans cette position, il lèvera le calice de quatre travers de doigts en le tenant droit au-dessus du corporal, et en disant : « *Accipiens et hunc præclarum calicem*, » et aussitôt il le remettra à sa place : En disant « *tibi gratias agens*, » il fait une inclination simple avec la tête. Au mot *bene+dixit*, il fait un signe de croix sur le calice avec la main droite, en tenant le nœud avec la gauche. Ensuite tenant les deux coudes appuyés sur l'autel, il dirigera le calice par le pied avec les trois doigts de la main gauche, et il en tiendra le nœud avec la droite, c'est-à-dire avec le pouce et l'index par devant, et avec les autres doigts par derrière ; il s'inclinera médiocrement, tiendra le calice droit, et non tourné vers la bouche, mais élevé un peu au-dessus du corporal ; et il prononcera attentivement et sans interruption les paroles « *hic est enim*, etc. »

XVI. Ces paroles étant finies, il remettra le calice sur le corporal, disant à voix basse, *hæc quotiescumque*, etc. En même temps, il l'adore dévotement en faisant la genuflexion ; puis il se relève, prend de la droite le calice

par le nœud comme nous l'avons dit, entre l'index uni au pouce par devant, et avec les trois doigts de la main gauche il soutient le pied ; il lève le calice perpendiculairement, le suivant des yeux (sans le faire tourner sur sa tête comme plusieurs ont la négligence de le faire), et il l'élève assez pour que ses yeux puissent voir le dessous du pied, afin qu'il puisse être aperçu du peuple ; il s'arrêtera un peu tenant le calice ainsi élevé afin que le peuple l'adore : ensuite il le replacera en suivant la même direction où il était auparavant.

---

## CHAPITRE IX.

Du canon, après la consécration, jusqu'au *Pater noster*.

I. Le célébrant ayant placé le calice sur l'autel, et l'ayant adoré, se lève, et tenant les mains étendues devant la poitrine, il dit, en se tournant vers le missel : « Unde et » memores, Domine, etc. » Aux mots « de tuis donis ac » datis, » il joint les mains, place la gauche sur le corporal, et, avec la droite, il fait trois signes de croix ordinaires sur l'hostie et sur le calice, en disant : « Hostiam » † puram, hostiam † sanctam, hostiam † immaculatam ; » ensuite sur l'hostie, en disant : « Panem † sanctum vitæ » æternæ ; » et sur le calice, en disant : « Et calicem † salutis perpetuæ. » Après cela, il étend les mains et continue *supra quæ*, etc.

II. En disant « supplices te rogamus, » il se tiendra profondément incliné, ayant les mains sur l'autel, de la

manière que nous l'avons dit au chap. iv. n. 1. C'est-à-dire que les petits doigts toucheront le bord de l'autel, et que les autres y seront appuyés les index unis aux pouces. Après les mots *quot quot*, il baise l'autel, en tirant les pieds en arrière, il se lève, joint les mains, et mettant ensuite la gauche sur le corporal, il fait un signe de croix sur l'hostie avec la droite, en disant : « *Sacro sanctum filii tui cor-tus* ; » et une autre sur le calice en disant : « *San-tuinem sumpserimus*, » Puis en disant « *omni* » *benedictione-tcoelesti et gratia repleamur*, » il tient la main gauche sous la poitrine, il fait le signe de la croix sur lui-même : aux mots *per eumdem*, il joint les mains, selon la rubrique.

III. Lorsqu'il dira « *memento etiam Domine, etc.*, » il détendra les mains, et les rejoindra tout doucement, en sorte qu'au mot « *in somno pacis*, » il finisse ce mouvement ; ayant joint les mains devant la poitrine, comme il a fait et dit au memento des vivans, les yeux fixés sur le sacrement, et la tête inclinée, il s'arrêtera quelque temps pour faire mémoire des défunts. Ensuite, il baisera les mains devant la poitrine, les tenant étendues, il continuera *ipsis Domine, etc.* Au mot *per eumdem*, il rejoint les mains, et il incline la tête au mot *Christum*. D'après la règle générale, il ne faut incliner la tête qu'au mot *Jesum* ; mais la rubrique l'ordonne ici, et non ailleurs. Bauldri prétend qu'on doit tenir la tête inclinée pendant toutes les paroles suivantes : « *Nobis quoque peccatoribus*. » Mais cette opinion est singulière, et ne me paraît point d'accord avec la rubrique.

IV. Ensuite il met la main gauche sur le corporal, et se tenant droit, il frappe sa poitrine avec le bout des trois doigts de la droite, en disant à demi-voix : « *Nobis quoque*

» peccatoribus. » Il poursuit ensuite les mains étendues comme elles étaient auparavant, pour les rejoindre lorsqu'il dira « per Christum dominum nostrum. Il dit, en continuant de se tenir ainsi : « Per quem hæc omnia, » Domine, semper bona creas ; » il fera ensuite trois signes de croix ordinaires, comme nous avons marqué ci-dessus (Chap. VIII. n° 2.), en disant : « San-ctificas, vivi-ctificas, » bene-ctidicis, et præstas nobis. » il découvre ensuite le calice avec la main droite, ayant placé la gauche sur le corporal, ou selon d'autres sur le pied du calice, il prend la palle entre le doigt du milieu et l'index uni au pouce et l'ayant déposée sur le voile plié, il fait la génuflexion.

V. Il se lève ensuite, et prend l'hostie de côté un peu au-dessous du milieu avec le pouce et l'index de la droite, et tenant le calice par le nœud avec la gauche, il fait trois signes de croix avec l'hostie sur le calice d'un bord à l'autre sans le toucher, et il dit : « Per-ctipsum et cum-ctipso, et in-ctipso. » Ensuite il fait encore avec l'hostie deux autres signes de croix entre le calice et sa poitrine en disant : « Est tibi Deo patri-ctomnipotenti in unitate Spiritus-cti Sancti. » Ces deux signes de croix se font dans la même direction, en sorte que le haut de l'hostie corresponde toujours aux bords du calice : de plus les signes de croix ne doivent point dépasser le corporal ni se diriger sur le bras gauche; c'est pourquoi le bras doit être courbé : portant ensuite en ligne droite et non en courbe l'hostie avec la droite sur le calice il lèvera un peu l'un et l'autre en même temps, et dira à voix basse : « Omnis honor » et gloria ; » aussitôt il baissera le calice sur le corporal, remettra l'hostie à sa place, essuiera les pouces et les index sur le calice, non pas contre le bord, et il le couvrira avec la palle, et il fera la génuflexion.

---

## CHAPITRE X.

### Du *Pater noster* jusqu'à la communion.

I. Le prêtre s'étant levé, et ayant étendu les mains sur le corporal, dira d'une voix intelligible : « Per omnia sæcula sæculorum; » élevant ensuite et rejoignant les mains il incline la tête vers le sacrement et dit : *Oremus*, etc.; il tient les mains jointes jusqu'au « *Pater noster*; » mais pendant le « *Pater noster*, » il tiendra les mains étendues devant sa poitrine, et les yeux fixés sur le sacrement jusqu'aux paroles « *et ne nos inducas in tentationem*; » et lorsque le clerc aura dit « *sed libera nos a malo*, » le prêtre dira tout bas *amen*.

II. Mettant ensuite la main gauche sur le corporal, il prendra de la droite le purificateur sans séparer l'index d'avec le pouce, il essuiera légèrement la patène en la retirant hors du corporal, et il laissera le purificateur du côté de l'épître à quelque distance du corporal. Tenant ensuite la patène entre l'index et le doigt du milieu élevée de manière que la partie antérieure dorée regarde l'hostie et que son extrémité soit appuyée sur la nappe et non pas sur le corporal, il la tiendra de la main par la partie supérieure, et dans cette posture il dira l'oraison « *libera nos*, etc. »

III. Après les mots « *omnibus sanctis*, » et avant les paroles « *da propitius pacem*, » il fait le signe de la croix sur lui avec la patène, en tenant la main gauche sur la poi-

trine, il baise la patène et dit ensuite : « Da propitius » pacem ; » car la rubrique après les mots « omnibus » sanctis » porte : « Signat se cum patena a fronte, ad » pectus, et eam osculatur ; » et après ces mots suivent ceux-ci : « Da propitius pacem : » quelques-uns prétendent qu'on ne doit laisser la patène qu'après le mot *pacem*, et ils assurent que la cause est ainsi réglée par le cérémonial des évêques ; (Liv. 2. c. 8. n° 75.) mais ce que j'y trouve n'est point du tout opposé aux paroles de la rubrique du missel que j'ai citée, car on y lit ceci : « Ante- » quam dicat verba da propitius, etc., signat se cum ea » a fronte ad pectus, et reliqua dicit et facit quæ in mis- » sali ponuntur. » Ainsi le cérémonial ne parle point du baisement de la patène, mais il renvoie pour le tout à la rubrique du missel depuis laquelle cette cérémonie est ordonnée avant les mots « da propitius pacem. » Du reste il faut baiser la patène au bord supérieur près de la main. Tonneli dit avec Bauldry que le signe de la croix doit se commencer aux mots « cum beatis apostolis. » En disant ensuite « ut ope misericordiæ, etc., » le prêtre met l'hostie sur la patène et il l'y arrange avec l'index de la main gauche : il doit faire attention à placer la partie supérieure de la patène sur le pied du calice, afin qu'il puisse prendre l'hostie et la patène aussi plus commodément.

IV. Il découvre ensuite le calice en mettant la palle sur le voile, fait une gémflexion en tenant les mains sur le corporal, puis il se relève, il presse avec l'index de la main gauche la partie latérale de l'hostie, et la prenant ensuite par le milieu avec l'index et le pouce de la droite, il l'élève sur le calice, et puis avec les pouces et les index des deux mains, il la divise respectueusement,

et petit à petit au-dessus du calice en faisant d'abord deux ou trois plis au milieu de la partie antérieure afin que les parcelles ne s'élancent point en dehors du calice et qu'il puisse ainsi la diviser plus facilement en deux : il mettra d'abord sur la patène le morceau qu'il tient de la main droite ; de l'autre moitié qu'il tient avec la gauche , il prendra une particule qu'il détachera de la partie inférieure avec l'index et le pouce de la main droite, et avec cette particule il fera sur le calice les signes de croix dont nous allons parler. En divisant l'hostie il dira : « Per eum- » dem Dominum nostrum Jesum Christum filium tuum. » Après le mot *tuum*, il mettra sur la patène la partie qu'il tiendra de la main droite ; disant ensuite « qui tecum vi- » vit et regnat, » il détachera avec la main droite la particule de l'autre moitié, comme nous l'avons dit, en disant « in unitate, etc. ; » il réunira de la main gauche cette autre moitié sur la patène, continuant ensuite à tenir de la main droite la particule sur le calice dont il tient le nœud avec la gauche, il dira d'une voix intelligible, » per omnia sæcula sæculorum ; » après que le clerc aura répondu *amen*, il fera trois signes de croix avec cette particule sur le calice d'un bord à l'autre sans le toucher avec l'hostie disant en même temps sans s'agiter : « Pax-† » Domini sit † semper vobis-† cum, » après que le clerc aura répondu « et cum spiritu tuo, » il laissera tomber cette particule dans le calice, en disant tout bas : « Hæc » commixtio, etc., » et en faisant une inclination simple, mais *maxima*, au mot « Jesu Christi. » Ensuite il purifie ses doigts sur le calice, il le couvre avec la palle, fait une gène flexion, et s'étant relevé il incline seulement la tête, car la rubrique dit : *Capite inclinato versus sacramentum,* » et il dit à voix intelligible : « Agnus Dei, etc. »

V. En disant « miserere nobis, il doit mettre la main gauche sur le corporal où il la tiendra jusqu'à la fin des trois « agnus Dei, » et avec les trois derniers doigts de la main droite, il frappe trois fois sa poitrine en disant : « Miserere nobis » et « dona nobis pacem. » Ensuite tenant les mains jointes sur l'autel, comme nous avons dit au commencement au chapitre IV, n° 1, il s'incline médiocrement, fixe les yeux sur le sacrement, et dit tout bas les trois oraisons du missel.

VI. Après ces trois oraisons il fait la gémflexion, et dit à demi-voix « panem cœlestem accipiam, etc. » Il prend ensuite respectueusement sur la patène, entre le pouce et l'index de la main droite et avec le secours de la gauche, les deux fragmens de l'hostie, et les tient avec la main gauche, de manière qu'elles forment une figure ronde; il place la partie qui est du côté de l'Évangile un peu au-dessus de l'autre, il met la patène dessous entre l'index et les autres doigts élargis, sans appuyer les coudes sur l'autel (mais ceci n'est point un précepte de rubrique; c'est pourquoi en cas de faiblesse on pourrait appuyer les coudes sur l'autel, mais en dehors du corporal), tenant la patène élevée de quatre doigts au dessus du corporal, et s'inclinant un peu, (« parum inclinatus, » dit la rubrique) il dira trois fois d'une voix un peu élevée: « Do- » mine, non sum dignus, » continuant à dire tout bas « ut intres, etc., » sans se tourner de côté comme font quelques-uns. Après cela, il prendra les deux parties de l'hostie avec le pouce et l'index de la droite, plaçant au-dessus de l'autre la partie qui est du côté de l'Évangile; il fera le signe de la croix avec la même hostie en tirant une ligne d'une palme environ de haut en bas, sur la patène, soutenue par la main gauche, en sorte que l'hostie

ne passe point les limites de la poitrine, et il dira : « Cor-  
» pus Domini nostri » en baissant la tête au mot « Jesu  
» Christi, etc. » Il appuie les coudes sur l'autel, s'incline  
médiocrement et prend avec respect l'hostie au-dessous  
de laquelle il tient la patène. Qu'il fasse attention, en pre-  
nant l'hostie, de ne point mettre la langue hors de la  
bouche, et de ne point mâcher l'hostie avec les dents; et  
afin que l'hostie ne s'attache point au palais qu'il ait soin  
de la plier sous la langue, mais si par hasard elle s'atta-  
chait au palais, il tacherait de l'en détacher avec la langue,  
et s'il en restait quelque parcelle il l'avalerait en prenant  
le précieux sang et les ablutions.

VII. Après avoir pris l'hostie, le prêtre remplace la pa-  
tène sur le corporal, il se relève, joint les mains, en te-  
nant les pouces et les index unis, il les élève jusqu'au  
menton, et s'occupe quelques momens à méditer sur le  
saint sacrement; ensuite il sépare les mains, place la  
gauche sur le corporal ou sur le pied du calice, et avec  
la droite il découvre le calice en disant : « Quid retribuam  
» Domino, etc. » Après ces paroles, il place les mains sur  
le corporal, fait la *généflexion* avec une pause, et tenant  
ensuite la gauche sur le corporal, il recueille soigneuse-  
ment les parcelles avec la patène; si le prêtre devait écarter  
le calice pour recueillir les parcelles, il le ferait avant la  
*généflexion*. Il tient ensuite de la main gauche la patène  
au-dessus du calice, il fait tomber les parcelles dans la  
coupe avec l'index de la droite séparé du pouce, et il frotte  
ses doigts non contre les bords, mais au milieu de la  
coupe pour faire tomber les parcelles qui y seraient at-  
tachées.

VIII. Ici la rubrique avertit que s'il y a des hosties  
consacrées sur le corporal pour être conservées, ou bien

s'il y a une autre hostie pour l'exposition du saint sacrement, il faut d'abord les mettre dans le ciboire ou dans l'ostensoir après avoir fait la gémflexion : et on doit ensuite purifier le corporal et prendre le précieux sang. Dès qu'on l'aura pris et qu'on aura fait la première ablution, on remettra le ciboire ou l'ostensoir dans le tabernacle. Ceci doit cependant s'entendre des cas où le ciboire est pris de dehors ; parce que s'il est dans le tabernacle, on y mettra les hosties après avoir pris le précieux sang. Nous parlerons dans le chapitre suivant de la manière de donner la communion, soit pendant, soit hors la messe.

IX. Réunissant ensuite les pouces et les index, le prêtre met la main gauche avec laquelle il tient la patène sur le corporal, et avec la droite il prend le calice au-dessous du nœud, en disant : « Calicem salutaris accipiam, » et faisant le signe de la croix avec le calice, il dit : « Sanguis Domini nostri, etc., » baissant la tête au mot « Jesu Christi, » et il prend le précieux sang. Il faut remarquer que quand la rubrique dit « manu sinistra supponens patenam calici, » la patène ne doit se tenir sous le calice qu'au moment où l'on prend le précieux sang, et qu'alors il faut l'élever sous le menton.

X. Quelques-uns disent qu'on peut prendre le précieux sang en trois fois ; d'autres assurent qu'il est plus décent de le prendre en une seule fois, mais Gavantus dit qu'on doit le faire en deux fois, et Merati loue cet usage. S'il arrivait que la particule de l'hostie fut demeurée attachée au calice, il ne faudrait point la tirer avec le doigt sur le bord du calice, mais il faudrait la prendre avec le vin qu'on y verse ensuite. S. Pie V, cité par Gavantus, a or-

donné qu'on prit l'ablution par le même côté par où l'on prend le précieux sang.

XI. Après avoir pris le précieux sang, le prêtre donnera la communion s'il y a des personnes qui veuillent la recevoir (nous dirons comment il doit la donner dans le chapitre suivant); il dira ensuite: «*Quod ore sumpsimus,*» en même temps avec la main droite il présentera le calice au clerc du côté de l'épître pour recevoir le vin de l'ablution en tenant la gauche sur le corporal avec la patène: il fera verser dans le calice autant de vin qu'il en a consacré. Quelques-uns veulent avec Cabrino et Tonneli, qu'on dise l'oraison *quod ore* avant de tendre le calice pour recevoir l'ablution; mais cela ne me paraît point conforme à la petite rubrique qui est placée dans le canon, et qui dit: «*Postea dicit, quod ore; interim porrigit calicem ministro, qui infundit in eo parum vini.*» Le mot *interim* marque clairement qu'il faut dire *quod ore* pendant qu'on verse le vin.

XII. Le célébrant tournera ensuite légèrement le vin versé pour recueillir les restes du précieux sang, et il prendra l'ablution du même côté par où il a pris le sang, et de la même manière qu'il l'a pris, dit Merati, c'est-à-dire en tenant la patène de la main gauche au-dessus du menton. Il faut remarquer en outre avec Merati que les abstèmes ne peuvent se servir d'eau en cette première ablution sans la permission du pape, mais qu'ils doivent se servir du vin.

XIII. Après avoir purifié le calice, le prêtre place la patène sur le corporal du côté de l'Évangile, il prend la coupe du calice avec les six doigts inférieurs des mains, il tient les index et les pouces sur l'ouverture du calice, et ayant fait l'inclination à la croix il va du côté de l'é-

pître; là, tenant le calice élevé au-dessus de l'autel il lave les index et les pouces, (et encore les autres doigts qui auraient pu toucher le sacrement) d'abord avec le vin et ensuite avec l'eau en plus grande quantité.

XIV. Plaçant ensuite le calice hors du corporal au côté de l'Évangile, il essuie ses doigts avec le purificateur, disant en même temps : « Corpus tuum Domine quod » sumpsit, etc.; » cette oraison étant terminée au milieu de l'autel, il fait l'inclination à la croix, il met de la main gauche le purificateur sous le menton, il prend le calice de la main droite, et boit d'un seul trait l'ablution; puis il essuie sa bouche et le calice avec le purificateur. S'il était resté quelque particule de l'hostie dans le calice ou sur la patène, il faudrait la prendre.

XV. Le célébrant ayant déposé ensuite le calice sur l'autel du côté de l'Évangile et en dehors du corporal, met dessus la patène avec la palle et le voile; puis il plie le corporal, il prend la bourse de la main gauche, il y met le corporal de la main droite en tenant l'ouverture de la bourse tournée de son côté. Il prend ensuite le calice par le nœud au-dessous du voile avec la main gauche, et plaçant la main droite sur la bourse, il met le calice au milieu de l'autel, arrangeant le voile de manière qu'il couvre au moins la partie antérieure de tout le calice, selon le décret de la sainte congrégation, comme parle Merati.

XVI. Observons que le jour de Noël, après avoir pris le précieux sang à la première et à la seconde messe, on ne purifie point le calice, et qu'on n'essuie point le purificateur, parce qu'on purifie les doigts dans un autre vase à part : néanmoins on dit l'oraison « quod ore, » et « corpus tuum Domine; après lesquelles on tourne le calice avec la patène (où l'on met l'autre hostie sous la

palle) et avec le voile, laissant le purificateur du côté de l'épître.

---

## CHAPITRE XI.

De la manière dont on doit donner la communion.

I. Lorsque les petites hosties sont placées sur l'autel pour les personnes qui veulent communier, le prêtre après avoir pris le précieux sang, et avant les ablutions, couvre le calice avec la palle, met les hosties sur la patène, fait la genuflexion, et se tournant un peu vers le peuple, les épaules du côté de l'Évangile, il dit la prière « *misereatur vestri,* » lors même qu'il n'y aurait qu'une seule personne; puis tenant la main gauche sur la poitrine, il fait le signe de la croix avec la droite sur ceux qui vont communier, en disant : « *Indulgentiam et remissionem, etc.;* » il se tourne ensuite vers l'autel, prend la patène et une des hosties qu'il tient entre l'index et le pouce de la main droite, il se tourne tout-à-fait vers le peuple, quand même le saint sacrement serait exposé, et tenant l'hostie un peu élevée, sans toucher la patène avec les autres doigts, il dit trois fois : « *Ecce agnus Dei, etc.;* » en donnant la communion il fait le signe de la croix avec l'hostie sur la patène vis-à-vis de chaque communiant, (qui doit être à genoux sur le degré le plus proche de l'autel) et il dit : « *Corpus Domini nostri, etc.;* » ensuite il se retourne vers l'autel, il purifie le corporal, met les parcelles dans le calice et prend l'ablution comme il a été dit ci-dessus.

II. Mais si les petites hosties avaient été déjà consacrées et qu'elles fussent dans le ciboire, et celui-ci dans le tabernacle, alors le célébrant ayant pris le précieux sang, met le calice du côté de l'Évangile, et tenant les pouces et les index unis, il ouvre le tabernacle, fait la gèneuflexion et tire le ciboire du tabernacle; puis il le place au milieu de l'autel, le découvre, fait une nouvelle gèneuflexion et se tient les mains jointes devant la poitrine jusqu'à ce que le clerc ait terminé le *confiteor*, il se tourne ensuite pour dire les prières *misereatur* et *indulgentiam*, et donne la communion, comme ci-dessus.

III. Pour replacer le ciboire lorsqu'il est retourné vers l'autel, il le couvre, fait la gèneuflexion, le prend et le remet dans le tabernacle sans le baisser, comme font mal à propos quelques-uns; et avant de fermer le tabernacle, il fait encore une gèneuflexion et le ferme ensuite. Merati veut néanmoins qu'on fasse trois gèneuflexions, c'est-à-dire une de plus, car selon lui on doit faire la première avant de fermer le ciboire, la seconde lorsqu'on a ouvert le tabernacle avant de prendre le ciboire, et la troisième avant de fermer le tabernacle. Il cite à l'appui le cérémonial des messes privées; mais le cérémonial n'énonce point la première gèneuflexion exigée par Merati, lorsqu'il dit : « Si remanserint particulæ, clausa » pyxide, et facta genuflexione, reponit eam in custodiam » et antequam claudat illam, denuo genuflectat. » Ainsi il ordonne bien la seconde et la troisième, mais non la première, avant la fermeture du ciboire. Lorsque la communion est faite, le célébrant ne donne point la bénédiction parce qu'il doit la donner à la fin de la messe; il prend les restes du précieux sang qui sont restés dans le calice, et il prend ensuite les ablutions.

IV. Il y a ici plusieurs observations à faire : 1° Lorsqu'il reste des hosties consacrées, s'il y a un ciboire à l'autel, le prêtre doit les y renfermer, mais s'il n'y a pas de ciboire, il prend les hosties avant de purifier le calice, et quand il reste quelques gouttes du précieux sang dans le calice, il convient de les prendre avant l'ablution. Dans le cas où les hosties consacrées devraient demeurer sur l'autel jusqu'à la fin de la messe, le prêtre observerait tout ce qui est prescrit lorsque le saint sacrement est exposé sur l'autel.

V. 2° La communion du peuple doit être faite, autant qu'on le peut, pendant la messe, après la communion du prêtre : telle est l'intention de l'Église, comme il est dit dans le Rituel romain : « *Communio autem populi* » intra missam, statim post communionem sacerdotis » fieri debet, nisi quandoque ex rationabili causa post » missam sit facienda. » Il en donne la raison en ces termes : « *Cum orationes quæ post communionem dicuntur, etiam ad alios communicandos spectent.* » On peut en dire autant de la communion avant la messe. Cette *cause raisonnable* serait l'infirmité ou l'occupation nécessaire de celui qui veut communier. En outre, Gavantus dit qu'on peut donner la communion à la fin de la messe lorsqu'il y a beaucoup de communians, pour éviter d'ennuyer ceux qui ne communient pas. Du reste Benoît XIV dit dans son livre du sacrifice de la messe (cap. 6. §. 2) : « C'est une erreur manifeste que de donner indistinctement la communion à la fin de la messe. » Lebrun et Magri (Vocab. eccl. verb. *communio.*) disent la même chose; et S. Charles Borromée l'a aussi ordonné pour son diocèse.

VI. 3° Lorsqu'il faut purifier le ciboire, ce qui doit se

faire au moins tous les quinze jours, après avoir pris le précieux sang, le prêtre tirera le ciboire du tabernacle et mettra toutes les hosties sur la patène : ensuite il fait verser le vin de la première ablution dans le calice, et avec l'index il y fait tomber toutes les parcelles qui seraient demeurées dans le ciboire : il verse encore, s'il le faut, un peu de vin dans le ciboire pour le purifier, et le transvase dans le calice. Il essuie ensuite le ciboire avec le purificateur, il y met les nouvelles hosties, et ayant placé le ciboire dans le tabernacle, il prend aussi les anciennes espèces.

VII. 4<sup>o</sup> Il faut remarquer que, d'après un décret de la S. C. de l'an 1741, on peut bien donner la communion aux messes des morts, mais il est défendu de la donner avec des hosties consacrées avant la messe. On ne peut objecter ce que disent Merati et le card. Lambertini (de S. M. S. 2. c. 6), savoir : que ce décret n'a pas été publié, puis qu'ils parlent d'un autre décret fait en 1701. Mais, comme nous avons dit, il y a un décret de 1741 qui a prescrit ce que je viens de dire, et ce décret a été publié. Ceci s'entend néanmoins des messes dites avec les ornemens noirs, et non de celles qui se disent en ornemens violets, ce qui peut bien se faire selon le décret de 1670, du 21 juin, cité par Merati. (In. décret n<sup>o</sup> 444.)

---

## CHAPITRE XII.

De la communion hors de la messe, soit avant, soit après.

I. Lorsqu'on doit donner la communion hors de la messe, le prêtre va à l'autel, revêtu du surplis et de l'étole blanche : y étant arrivé il dépose la barette, fait la gémuflexion sur le premier degré de l'autel, monte ensuite à l'autel, prend la bourse, dont il retire le corporal, et la met à sa place ; ayant ensuite déplié le corporal, il ouvre le tabernacle, fait la gémuflexion, tire le ciboire, l'ouvre, et fait une autre gémuflexion. Lorsque le clerc a achevé le *Confiteor*, il fait une nouvelle gémuflexion, et se tournant vers le peuple, les mains jointes, il dit le *Misereatur*, comme ci-dessus, et donne la communion. Le célébrant fait de même lorsqu'il donne la communion avant ou après la messe.

II. La communion étant donnée, le prêtre retournant à l'autel dira à voix basse, quoiqu'elle ne soit que de conseil, l'antienne : « Osacrum convivium, in quo Christus sumitur, recolitur memoria passionis ejus, mens impletur gratia et futuræ gloriæ nobis pignus datur. » Et au temps pascal, il y ajoute *alleluia*, aussi bien que dans l'octave de la *Fête-Dieu*. Il dit ensuite les versets : « Panem de » coelo præstitisti eis. — Omne delectamentum in se habentem ; » avec l'oraison « Deus qui nobis sub sacramento » etc., » sans dire « Dominus vobiscum, » d'après le décret de la S. C. ( 1663, le 16 juin. )

III. S'il y a quelques parcelles des hosties restées entre les doigts du prêtre, il les fera tomber dans le ciboire. Il ferme ensuite le ciboire, il purifie ses doigts dans le vase d'eau, et après les avoir essuyés avec le purificateur, il fait la gènesflexion et replace le ciboire dans le tabernacle qu'il ferme en faisant une nouvelle gènesflexion. Enfin, il lève les yeux vers la croix, il étend et rejoint les mains, et fait en même temps une inclination simple maxima en disant à haute voix : « *Benedictio Dei omnipotentis ;* » puis se tournant les mains jointes vers les communians, et tenant la main gauche sur la poitrine, il les bénit avec la droite, en disant : « *Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, descendat super vos et maneat semper.* » Et le clerc répond *amen.*

IV. Cette bénédiction se donne soit avant, soit après la messe et elle se donne avec la main, et non pas avec le ciboire, comme le font quelques-uns très-mal à propos, surtout en communiant les religieuses : c'est ce que Benoît XIV a positivement déclaré dans une de ses bulles. Lors donc qu'on a donné la communion aux religieuses, dès que le ciboire est fermé, que le prêtre donne la bénédiction aux religieuses avec la main.

---

## CHAPITRE XIII.

Des oraisons après la communion, et de la fin de la messe.

I. Après que le célébrant a purifié ses doigts, et qu'il a ajusté le calice sur l'autel, comme nous avons dit au chap. X, n. 14, il va, tenant les mains jointes devant la

poitrine, du côté de l'épître, et là, il récite à intelligible voix l'antienne appelée *Communio* ; retournant ensuite de la même manière, et les mains jointes, au milieu de l'autel, il le baise, se tourne vers le peuple, et dit comme à l'ordinaire « *Dominus vobiscum.* » Puis il retourne au livre, et dit l'oraison « *Post communionem,* » et toutes les autres qui doivent se dire en ce jour, plaçant le mot *oremus* avant la première et la seconde avec l'inclination à la croix.

II. Observons que durant le carême, aux messes de la fête, en disant les mots « *humiliate capita vestra Deo,* » avant la dernière oraison placée au missel, Merati dit qu'il ne faut point faire de nouvelle inclination, parce que l'inclination faite à l'*oremus* précédent suffit ; ce sentiment est très-probable, parce que la rubrique s'exprime ainsi : « *Dicet, oremus, humiliate capita vestra Deo, caput inclinans.* »

III. Après avoir achevé les oraisons, le prêtre ferme le missel, pourvu qu'il ne faille point dire quelque évangile particulier à la fin de la messe, et il fait en sorte que le côté fermé regarde le calice ; il retourne au milieu de l'autel, le baise, et se tournant vers le peuple, il répète « *Dominus vobiscum,* » les mains étendues ; joignant ensuite les mains devant sa poitrine, il dit du côté du peuple : « *Ite missa est,* » sans incliner la tête, en ajoutant deux *alleluia* au temps pascal. Il faut dire « *Ite missa est* » à toutes les messes où l'on a dit le *Gloria* ; lorsqu'on ne l'a pas dit après le « *Dominus vobiscum,* » le prêtre se tourne vers l'autel, et dit, en se tenant droit : « *Benedicamus Domino,* » ou bien : « *Requiescat in pace,* » si c'est une messe de morts ; ensuite joignant ses mains sur l'autel, et tenant la tête inclinée (*capite inclinato*, dit la rubrique),

il dira aussitôt « placeat tibi, etc., » ensuite il étend les mains séparément sur l'autel, il le baise au milieu, il se redresse, lève vers la croix les yeux et les mains, qu'il rejoint aussitôt, et dit à haute voix en inclinant la tête : « Be- » » nedicat vos omnipotens Deus ; » puis tenant les mains jointes et les yeux baissés ( dimissis oculis ad terram ), il se tourne vers le peuple par le côté droit, et tenant la main gauche sur la poitrine, il étend la main droite, dont tous les doigts sont unis, et bénit le peuple en disant : « Pater, » et Filius, † et Spiritus Sanctus. » Au mot *Pater* il commencera le signe de la croix au front, en tenant la main de profil ; au mot *Filius*, il la baisera jusqu'à la poitrine ; et en disant *Spiritus Sanctus*, il tirera la ligne transversale, qui ne doit point dépasser la largeur des épaules.

IV. La bénédiction étant donnée, le prêtre achève le tour et se rend au côté de l'Évangile : là, il dit « Dominus vo- » » biscum, » les mains jointes, et se tenant tourné vers l'autel ; puis il fait le signe de la croix avec le pouce droit, d'abord sur l'autel ou sur le livre, à l'endroit où commence l'Évangile, et ensuite sur lui-même, au front, à la bouche et à la poitrine : il dit l'évangile selon saint Jean : « Initium sancti Evangelii, etc., » ou celui du jour ; lorsqu'il dit : « Verbum caro factum est, » il fait la gémflexion tenant les mains séparées sur l'autel, et se relevant aussitôt, il achèvera le reste. Quand il a fini il ne baise ni l'autel ni le livre, mais retournant au milieu de l'autel, et faisant la révérence à la croix, il rejette la partie antérieure du voile sur la bourse, prend de la main gauche le calice par le nœud en tenant la main droite sur la bourse : il se retourne ensuite par le côté de l'épître, descend jusqu'au degré inférieur de l'autel où il fait la gémflexion avec un seul genou, si le saint sacrement s'y trouve, ou bien s'il

n'y est pas, il incline la tête vers la croix (*caput inclinēt*, dit la rubrique). Merati ainsi que d'autres disent qu'on doit faire une inclination profonde. Le prêtre se couvre ensuite de la barette, et retourne à la sacristie, disant en chemin l'antienne « *Trium puerorum*, » avec le cantique « *Be-* » *nedicite omnia opera*, etc. » S'il rencontre un autre prêtre ils se saluent mutuellement sans se découvrir.

V. Arrivé à la sacristie, le célébrant fait une inclination profonde à l'image principale ; il se découvre ensuite, dépose les ornemens sacrés un à un, selon l'ordre inverse de celui qu'il a suivi en les prenant, c'est-à-dire qu'il commencera à quitter la chasuble, ensuite l'étole, puis la manipule, ensuite la ceinture, puis l'aube, et enfin l'amict, en baisant les croix de ces ornemens. En ôtant l'aube, il découvre d'abord le bras gauche, puis le bras droit, en la faisant passer par-dessus la tête. S'il fallait déposer les ornemens sur l'autel même, il les déposerait du côté de l'Évangile. Après cela, le prêtre ira faire son action de grâces à ce divin hôte qui est venu dans son âme avec tant d'amour

## CHAPITRE XIV.

De ce qu'il faut omettre aux messes des morts.

I. A l'Introït des messes de morts, on omet le psaume « *judica me Deus* : » en sorte que quand le prêtre aura dit l'antienne « *introibo ad altare Dei*, » et que le clerc aura répondu « *ad Deum qui lætificat juventutem meam*, » il dira

« adjutorium nostrum, etc., » et puis le *Confiteor* avec le reste.

II. En commençant l'Introït, il ne fait point sur lui le signe de la croix ; mais, ayant placé la main gauche sur le livre, il fait avec la droite étendue le signe de la croix en l'air du côté du livre.

III. On ne dit ni « gloria, » ni « jube Domne benedicere, » ni « Dominus sit in corde meo : » on ne baise point le livre à la fin de l'Évangile. On ne dit point le *Credo*, et on ne bénit point l'eau qu'on verse dans le calice ; mais on dit l'oraison « Deus qui humanæ substantiæ, etc. » On omet encore le *Gloria Patri* après le psaume *Lavabo*.

IV. A l'Agnus Dei, on ne dit point : « Miserere nobis, » « ni : Dona nobis pacem » la troisième fois ; mais on dit : « Dona eis requiem, » chaque fois, en ajoutant *sempiternam* à la dernière, sans se frapper la poitrine.

V. Des trois oraisons qui se trouvent avant la communion, on supprime la première. A la fin de la messe on ne dit pas : « *Ite missa est*, ni : « *Benedicamus Domino*, » mais on dit : « *Requiescant in pace.* » On ne donne point la bénédiction, mais ayant dit le *Placeat*, et ayant baisé l'autel, on va au côté de l'Évangile, et après avoir dit : « *Dominus* » *vobiscum*, » on lit l'évangile de saint Jean « *in principio*, etc., » avec le reste comme aux autres messes.

---

## CHAPITRE XV.

Des messes qu'on célèbre devant le saint sacrement exposé.

I. Dès que le célébrant fera son entrée à la chapelle où est exposé le très-auguste sacrement, il donne sa barette au clerc : arrivé au milieu de l'autel, il fera sur le pavé la gènesflexion avec les deux genoux, en inclinant profondément la tête.

II. Étant monté à l'autel, et ayant placé le calice du côté de l'Évangile, il fait la gènesflexion avec un seul genou, sans incliner la tête ; il déplie ensuite le corporal, après l'avoir tiré de la bourse : ayant placé le calice au milieu, il fait encore une gènesflexion et va chercher la messe au côté de l'épître.

III. Il retourne ensuite au milieu de l'autel, fait la gènesflexion (qu'il faut faire toutes les fois qu'on va au milieu ou qu'on en vient), se retire un peu du côté de l'Évangile, et tournant la face du côté de l'épître, il descend au bas de l'autel : il y fait la gènesflexion avec un seul genou sur le dernier gradin, et, s'étant relevé, il commence la messe.

IV. Dès qu'il est remonté à l'autel, il fait encore la gènesflexion, et dit ensuite l'oraison « Oramus te Domine etc. », après laquelle il baise l'autel, fait encore la gènesflexion, et va lire l'Introït : après cela il retourne au milieu de l'autel, et dit *Kyrie eleison* et le *Gloria*, après avoir fait la gènesflexion. Ayant ensuite baisé l'autel, il fait encore la

généflexion, se tourne vers le peuple en se retirant un peu du côté de l'Évangile, sans tourner le dos au saint sacrement, et dit « Dominus vobiscum : » il fera de même toutes les fois qu'il devra se tourner vers le peuple, en faisant la généflexion avant et après. Ensuite il continuera de dire la messe comme à l'ordinaire.

V. Lorsqu'il va se laver les mains, il descend par les marches latérales du côté de l'épître jusque sur le pavé et se tournant par le côté gauche, afin de ne point tourner le dos au saint sacrement, il lave ses mains en tenant la face vers le peuple, et revient par la même voie au milieu de l'autel.

VI. A l'*Orate fratres*, il baise l'autel, il fait la généflexion, il se tourne un peu vers le peuple, tenant le dos du côté de l'Évangile : dans cette posture, il dira *Orate fratres*; puis, sans achever le tour pour ne point tourner le dos au saint sacrement, il retourne la face vers l'autel, fait une nouvelle généflexion, et continue le reste jusqu'à la communion. On ne sonnera point la clochette au *Sanctus* ni à l'élévation.

VII. Après la communion, lorsque le célébrant a pris la première ablution, il met le calice hors du corporal, du côté de l'épître, et ayant fait la généflexion, il va du côté de l'épître pour purifier ses doigts.

VIII. Après le *Placeat* il dit « benedicat vos omnipotens » Deus, » et ayant fait la généflexion il se tourne un peu vers le peuple tenant le dos du côté de l'Évangile, et donne la bénédiction ; revenant ensuite par le côté droit sans faire le tour pour ne point tourner le dos au saint sacrement, il va lire l'Évangile sans faire de généflexion. Observons que s'il n'y a point de carton il ne faut pas faire le signe de la croix sur l'autel, mais seulement sur soi-même.

IX. L'Évangile étant terminé, le célébrant retourne au milieu de l'autel, fait la gémuflexion, prend le calice et descend au bas de l'autel ; avant de le quitter, il fait la gémuflexion à deux genoux en inclinant profondément la tête, comme il l'a fait au commencement de la messe ; il se couvre de la barette et retourne à la sacristie.

---

## CHAPITRE XVI.

Des messes que l'on célèbre en présence de l'évêque.

I. Les cérémonies que nous indiquons ici doivent être observées en présence de l'évêque dans son propre diocèse et de l'archevêque dans sa province, et aussi de l'abbé béni dans son monastère : elles doivent l'être encore en présence du propre évêque dans les oratoires privés, quoique hors de son diocèse. Gavantus ajoute qu'il faut observer la même chose lorsque le prélat se trouve dans une église de réguliers exempts, toutes les fois qu'il y a quelque juridiction.

II. Dès que le célébrant est arrivé à l'autel la tête couverte au milieu du dernier degré il se découvre, s'incline vers la croix, ou bien fait la gémuflexion, si le saint sacrement y est ; puis ayant fait une profonde inclination au prélat, il va du côté de l'Évangile, restant toujours au bas des degrés ; après avoir reçu le signe de la croix, il s'incline de nouveau vers le prélat, et tourné un peu vers l'autel pendant que le clerc est à genoux du côté de l'épître, il commence la messe. Cela s'observe quand l'évêque se

tient pour entendre la messe vis-à-vis l'autel; mais s'il se tenait de côté, le prêtre pourrait bien commencer la messe au milieu, parce qu'alors il ne lui tournerait point le dos, et qu'il pourrait lui faire commodément ses inclinations.

III. Au *Confiteor* il ne dira point « vobis fratres, vos » fratres, » mais seulement « tibi pater et te pater. » Ayant dit l'*Oremus*, avant de monter à l'autel il fait encore une troisième inclination profonde au prélat, puis il vient au milieu, au dessous du dernier degré, il commence « l'Aufer a nobis » et monte à l'autel.

IV. Ayant terminé l'Évangile il ne baise point le missel et ne dit pas « per Evangelica dicta, » mais le clerc doit porter le missel à baiser au prélat, (qui après l'avoir baisé dira lui-même « per Evangelica dicta ) sans lui faire aucune révérence. Lorsque le livre est baisé le clerc doit le fermer, faire la gémflexion au prélat, et reporter le livre au célébrant qui ne le baisera pas. Lorsqu'il y a plusieurs prélats il ne faut porter le missel qu'au plus digne. Quelques-uns ont l'usage, en mettant l'eau et le vin avant l'offertoire, de faire dire par le clerc : « Benedic illustrissime ac reverendissime pater, » et l'évêque bénit l'eau. Mais cela n'est prescrit par aucune rubrique et c'est pourquoi on doit l'omettre.

V. A la fin de la messe, lorsque le célébrant aura dit « benedicat vos, omnipotens Deus, » il fera une inclination profonde au prélat, et il donnera la bénédiction aux assistans du côté de l'Évangile, observant toujours de bénir du côté où le prélat ne se trouve pas. Mais si le prélat est hors de sa juridiction, on donnera la bénédiction comme à l'ordinaire, c'est-à-dire si on célèbre dans une église publique, parce que si l'on célèbre dans des ora-

toires privés, comme nous l'avons dit ci-dessus, il faut observer les mêmes cérémonies que si le prélat était en son diocèse. Après le dernier Évangile, le célébrant étant du même côté se tourne vers le prélat, lui fait une profonde inclination et ne quitte pas cette place que le prélat ne soit parti.

VI. En célébrant devant un prélat en une église publique qui n'est point de sa juridiction, il est convenable que le célébrant, s'il passe devant lui en approchant de l'autel, avant ou après la messe, lui fasse une inclination médiocre sans se découvrir s'il porte le calice, et qu'il se découvre et lui fasse une inclination profonde, s'il ne le porte pas. Il convient de même qu'après avoir fini la messe, il lui fasse depuis l'autel une inclination profonde. Tout ce qui a été dit en ce chapitre est extrait du P. Gavantus et du P. Merati, sur la rubrique XI.

VII. Il faut encore remarquer que les jours où l'on peut dire l'oraison « ad libitum, » le prêtre célébrant devant son propre prélat, ne doit pas dire l'oraison « pro seipso. »

## CHAPITRE XVII.

Des fautes que l'on commet ordinairement en célébrant  
la sainte messe,

I. La première est de ne point savoir bien par cœur les prières que la rubrique ordonne expressément de savoir, comme celle que l'on doit réciter en lavant ses mains et en mettant les ornemens : c'est encore une faute de ne point proférer entièrement les autres prières qui doivent

se dire également par cœur dans le cours de la messe, comme « aufer a nobis ; oramus te, Domine, etc. »

II. C'est une grande faute que d'aller célébrer avec peu ou point de préparation, et ce serait pis encore de causer en se revêtant : « Ad divina Christi mysteria negligenter accedens, supplicium intolerabile meretur. » C'est ainsi que fulmine S. Jean Chrysostôme ; (De sacer. tract. 4. c. 3. §. 3.) c'est pourquoi « cave ne nimis tepidus et inordinatus, » atque inconsideratus accedas, quia indigne sumis, si » non accedis reverenter, » dit S. Bonaventure.

III. C'est une faute très-blâmable, ou pour mieux dire, un horrible sacrilège de célébrer très à la hâte, en abrégant les paroles, en transposant les cérémonies, avant ou après le temps prescrit par la rubrique, avec peu de dévotion et en malédifiant les assistans : on peut dire des prêtres qui agissent de la sorte : « Quod non timent Dominum, neque custodiunt cæremonias ejus. » (IV. reg. 17. 34.) Mais nous parlerons de cela plus au long en la deuxième partie.

IV. C'est encore une grande omission que de ne pas faire l'action de grâce requise après la messe, et en ceci plusieurs imitent Judas qui : « Cum accepisset buccellam » exivit continuo. » (Joan. XIII. 30.)

V. C'est un péché grave que de célébrer avec des ornemens déchirés, et avec un purificateur et un corporal sales. C'est ce que disent communément les théologiens.

VI. C'est une faute de porter sur le calice des mouchoirs ou autres choses; et plus encore de mettre sur l'autel des objets qui n'ont pas de rapport avec la messe (rubr. 20) : le prêtre pourra suspendre son mouchoir à sa ceinture du côté droit, pourvu qu'il ne dépasse pas la chasuble.

VII. C'est une erreur 1° de faire le signe de la croix avec l'amict; 2° de réciter le *Miserere* en sortant de la sacristie, lorsqu'on pourrait dire quelque oraison mentale : quelques-uns cependant nient que ce soit une faute; voyez ce qui est dit au (chap. II. n° 4 in fin.); 3° de faire la révérence à l'image de la sacristie en tenant la barette de la main droite et le calice de la gauche; 4° de faire l'inclination simple, médiocre ou profonde, après avoir fait la gémflexion d'un genou; 5° de ne point faire de différence entre l'inclination simple, la médiocre et la profonde. L'inclination *profonde* doit se faire en sortant de la sacristie en passant devant le maître-autel, où ne se trouve point le saint sacrement, en arrivant à l'autel, en commençant la messe, lorsque le saint sacrement ne s'y trouve pas; « munda cor meum, te igitur, supplices te » rogamus. » La *mediocre* doit se faire en montant à l'autel ou pour commencer la messe, ou quand elle est finie. En outre, 1° à « Deus tu conversus, etc., 2° oramus te, » Domine, 3° in spiritu humilitatis, 4° Sanctus, » 5° à la consécration, 6° « Agnus Dei, » 7° aux trois oraisons avant la communion, 8° au « Domine non sum dignus, » 9° à « Placeat tibi sancta Trinitas. »

VII. L'inclination simple doit se distinguer, comme nous l'avons dit ci-dessus, et il faut la faire, 1° au « Gloria Patri, » 2° en disant *oremus*, 3° en prononçant le nom de Jésus ou de Marie, ou du saint dont on dit la messe, ou dont on fait la commémoration spéciale, 4° lorsqu'on nomme le pape vivant, 5° en disant le *Gloria* aux mots « Deo, adoramus te, gratias agimus tibi, Jesu Christe, » suscipe deprecationem nostram, » 6° au *Credo*, aux mots « Deum, Jesum Christum, simul adoratur, » 7° à la préface, aux mots « Deo nostro, » 8° au canon en disant,

« tibi gratias agens » avant les deux consécérations, 9° au » per eundem Christum Dominum nostrum, » avant » nobis quoque peccatoribus, » 10° à « benedicat nos om- » nipotens Deus, » 11° selon une coutume louable, toutes les fois qu'on va au milieu de l'autel, ou qu'on le quitte, on fera l'inclination à la croix.

VIII. C'est une grande faute que de ne pas bien faire le signe de la croix, de le faire en l'air sans toucher la tête, la poitrine et les épaules : ainsi c'est encore une faute que de tracer la croix sur sa poitrine comme font quelques-uns au lieu de toucher l'épaule droite et l'épaule gauche.

IX. C'est une erreur que de faire la génuflexion à l'oraison *Aufer* aux autels du saint sacrement. C'est également une erreur contraire à la rubrique, que de ne point toucher la terre avec le genou en faisant la génuflexion.

X. C'est une erreur d'aller au milieu de l'autel avant d'avoir répété l'*Introït*, ou de dire le « *Kyrie eleison* » en chemin, etc., comme aussi le « *munda cor meum*, » ou de dire la conclusion de l'oraison en allant au milieu de l'autel, tandis que le missel doit se fermer après que cette conclusion est achevée. C'est une erreur en allant ou en retournant à l'autel, ou en se tournant vers le peuple pour dire le « *Dominus vobiscum* » ou « *orate fratres*, » de ne point baisser les yeux à terre, comme enseigne la rubrique « *dimissis oculis*. » C'est une erreur de ne point mettre les mains entièrement sur l'autel, et de n'en mettre que la moitié lorsqu'on doit faire la génuflexion ou baiser l'autel. C'est encore une erreur que de les lever en l'air en faisant la génuflexion, tandis qu'on doit les tenir à plat sur l'autel. C'est un erreur de ne pas éloigner un pied lorsqu'il faut baiser le milieu de l'autel pour éviter de faire des contorsions ou de baiser l'autel de côté.

XI. Lorsqu'il y a plusieurs oraisons, c'est une erreur de tourner le feuillet pendant la conclusion de la première.

XII. Au « *munda cor meum,* » ne point lever les yeux et ne se pas incliner profondément, ne pas tenir les mains jointes entre la poitrine et l'autel ou commencer cette prière avant d'être arrivé au milieu et tenir les yeux élevés vers la croix, ce sont autant d'erreurs.

XIII. C'est une très-grande erreur que de ne point faire le signe de la croix, comme il faut au commencement de l'Évangile, et de faire comme certains, qui sans diviser les lignes, tirent une ligne traînante du front à la poitrine.

XIV. C'est une erreur, 1° de dire l'offertoire les mains ouvertes, 2° de ne point lire l'offertoire aux messes des morts, mais de le dire par cœur, et pendant qu'on découvre le calice, 3° de ne point plier le voile, mais de le poser sur le corporal derrière le calice, 4° en plaçant le calice du côté de l'épître, de prendre la patène avec la main gauche et la palle dessus, 5° de ne point lever les yeux aux oraisons « *Suscipe sancte pater, etc., Offerimus, etc.,* » « *Veni sanctificator, etc.,* » et « *Suscipe sancta trinitas, etc.,* » 6° d'essuyer la patène contre la chasuble, 7° de dire « *Deus* » qui *humanæ substantiæ* » en prenant la burette du vin sans attendre qu'on prenne celle de l'eau, sur laquelle il faut faire le signe de la croix en disant cette prière.

XV. C'est une faute de commencer l'oraison « *In spiritu humilitatis* » avant de mettre les mains jointes sur l'autel; 2° d'incliner la tête en disant « *incarnatus est, etc.;* » parce qu'alors on fait la génuflexion. C'est aussi une faute d'incliner la tête lorsqu'on fait la génuflexion après la consécration; et encore lorsqu'on fait l'inclination pro-

fonde ou médiocre; 5° de confondre les cérémonies au « sursum corda, » et au « gratias agamus Domino Deo » nostro, » cérémonies qui sont faites très-mal par le commun des prêtres, et qui doivent se faire comme il suit : au « sursum corda » il faut lever les mains jusqu'à la poitrine, en les tenant ouvertes à la même latitude, de manière que l'une des deux paumes regarde l'autre; au « gratias agamus, etc., » il faut les rejoindre en levant les yeux et en inclinant la tête lorsqu'on dit « Deo nos- » tro. »

XVI. C'est une erreur, 1° d'incliner la tête au mot « per Christum Dominum nostrum, » excepté après le *Memento* des morts, 2° de tenir les mains jointes sur l'autel au *Sanctus*; car il faut les tenir entre la poitrine et l'autel jusqu'au « benedictus qui venit in nomine Domini, etc., » qu'on dit en s'inclinant médiocrement.

XVII. C'est une faute de dire « te igitur » en ouvrant les mains, parce que la rubrique prescrit d'ouvrir les mains, de les lever un peu, de lever les yeux vers la croix, de rejoindre les mains en les appuyant sur l'autel, de s'incliner profondément et de commencer le canon en disant « te igitur. »

XVIII. C'est aller contre la rubrique que de ne point joindre les mains avant de faire les signes de croix sur les oblata, avant de dire, *hæc dona*, etc., 1° aux mots « fiat di- » lectissimi filii tui, etc., » avant de prendre l'hostie pour la consacrer; 2° en ne divisant point les signes de croix où les mots sont marqués du signe †, par exemple, *Bene†dic- tum*, etc.; 3° en tenant l'hostie seulement avec la main gauche jusqu'à ce qu'on fasse le signe de croix; 4° en la tenant baissée vers le corporal, et non point droite, lorsqu'on fait dessus le signe de la croix.

XIX. C'est une indécence de ne point tenir les pieds à situation égale, ou très-éloignés l'un de l'autre, ou de tenir la pointe du pied droit sur le haut des gradins, lorsqu'on consacre ou qu'on fait toute autre action.

XX. C'est une indécence, 1° de tenir les coudes entièrement sur l'autel à la consécration de l'hostie, et non pas plutôt un peu pliés; 2° à l'adoration, de ne pas tenir l'extrémité des mains seulement sur l'autel, mais d'y tenir les coudes; 3° d'incliner la tête à l'adoration parce qu'il faut avoir toujours les yeux sur l'hostie ou sur le calice; 4° d'élever l'hostie vers le calice par-dessus la tête; 5° en faisant la gémflexion, de ne pas tenir les mains jusqu'au pouce sur le corporal, ou de lever les doigts en l'air.

XXI. C'est une erreur, à la consécration du calice, de tenir, 1° ces deux mains en nœud; au lieu de mettre la gauche au pied; 2° de ne pas dire les paroles « hæc quotiescumque feceritis, etc. » de suite après la consécration, mais de les dire pendant l'élévation; 3° de baiser le pied du calice, ou de le faire toucher au front; 4° de ne pas élever, soit l'hostie, soit le calice, à la vue du peuple, et en ligne droite; 5° de dire des prières vocales pendant l'élévation de l'hostie ou du calice.

XXII. C'est une faute de mettre les mains jointes sur le corporal, et de ne point les tenir de manière que les petits doigts touchent la face de l'autel, la rubrique ne distinguant autre chose, si ce n'est qu'avant la consécration, les pouces soient en forme de croix, et qu'après, les pouces ne se séparent pas des index.

XXIII. C'est une erreur, 1° de dire les deux *memento* à haute voix, ainsi que les mots *omnium circumstantium* après le premier *memento*, et *ipsis Domine* après le second. 2° C'est une erreur de faire une pause au *memento* des dé-

funts, avant d'avoir dit ces paroles : « Qui nos præces-  
» serunt, etc. »

XXIV. C'est une faute d'être incliné en tenant les mains jointes sur l'autel, lorsqu'on dit : « Præceptis salutaribus » moniti, etc., jusqu'au *Pater noster*, etc., car il faut les tenir jointes devant la poitrine.

XXV. C'est une erreur d'essuyer la patène avec la main gauche ou de l'essuyer contre la chasuble après l'avoir baisée.

XXVI. C'est une faute, 1° de dire *agnus Dei*, etc., en tenant les mains jointes sur l'autel; 2° au « Domine non » sum dignus, » de se tenir de côté, contrairement à ce que nous avons dit au chapitre IV, n° 1, et de se frapper fortement la poitrine; 3° en faisant le signe de la croix aux mots « corpus Domini nostri Jesu Christi, etc.; » c'est une faute de tirer une ligne transversale qui déborde la patène.

XXVII. C'est une faute, 1° de dire « quid retribuam » Domino, etc., » pendant qu'on recueille les parcelles; car la rubrique dit : « Aliquantulum quiescit in medita- » tione sanctissimi sacramenti, deinde, depositis ma- » nibus, dicet secreto : quid retribuam Domino, etc., » et interim discooperit calicem, etc.; » 2° de tenir la patène sous le menton avant de prendre le précieux sang, ou de la tenir près de la poitrine en le prenant, ou en purifiant le calice; 3° de couvrir la patène avec la palle, ou de la poser renversée sur le corporal; 4° d'appuyer le calice sur l'autel aux ablutions du calice et des doigts; 5° de ne point purifier le calice avec le vin, à moins d'une dispense pontificale, et de ne point prendre l'ablution par le même côté par où l'on a pris le précieux sang, comme l'a ordonné S. Pie V, cité par Gavantus; 6° de

ne point mettre à l'ablution des doigts peu de vin et beaucoup d'eau pour éviter de tacher le purificateur.

XXVIII. C'est une erreur, après l'ablution, 1° de replacer le calice au milieu de l'autel, le voile retourné sur la bourse, de manière que le calice se voie à découvert; et bien plus encore de mettre le corporal plié sur le calice, au lieu de le mettre dans la bourse; 2° de dire l'antienne appelée *Communion* pendant qu'il arrange le calice, et de ne la point dire au côté de l'épître, ou de la terminer en marchant.

XXIX. C'est une faute de dire « et Verbum caro factum est, » en s'agenouillant vers la croix, et non du côté de l'Évangile, ou de lever le devant de la chasuble.

XXX. C'est une faute de prendre la burette avant de descendre de l'autel, ou avant de faire la génuflexion ou l'inclination profonde; ou de tenir cette burette sur la bourse, sur laquelle il ne faut rien mettre ni pour aller à l'autel, ni pour en revenir. Voyez Merati (part. 2, tit. 2, n. 1.), où il a cité un décret du 1<sup>er</sup> septembre 1703, qui défend de porter le manuterge : les docteurs en disent autant de tout autre objet.

---

# DES CÉRÉMONIES

## DE LA MESSE,

OPUSCULE PUBLIÉ PAR L'AUTEUR POUR L'UTILITÉ DES  
PRÊTRES DE SON DIOCÈSE.

---

### SECONDE PARTIE.

DE LA RÉVÉRENCE, DE LA PRÉPARATION ET DE L'ACTION  
DE GRACES AUXQUELS LES PRÊTRES SONT OBLIGÉS POUR  
PROFITER DE LA CÉLÉBRATION DE LA MESSE.

---

#### § I<sup>er</sup>.

*De la révérence avec laquelle il faut célébrer.*

Tout le grand bien que la passion de Jésus-Christ procura au monde, lui est encore procuré, comme l'enseigne S. Thomas (in Ephes. 6.), en chaque messe qui se célèbre : « quid quid est effectus dominicæ passionis, est » effectus hujus sacrificii. » La sainte Église aussi nous en assure : « Quoties hujus hostiæ commemoratio recolitur, toties opus nostræ redemptionis exercetur. » (Orat. dom. post Pent.) En effet, le Sauveur, comme dit le saint concile de Trente (Sess. 22. cap. 2.), qui se sacrifia pour notre salut sur la croix, est le même qui, par le ministère du prêtre, se sacrifie sur l'autel : « Una enim eadem-

» que est hostia , idem nunc offerens sacerdotis ministratio , qui seipsum in cruce obtulit , sola ratione offerendi » diversa. » Ainsi ; comme la passion du Rédempteur a suffi pour sauver tout le monde , ainsi une seule messe suffit encore pour le sauver : c'est pour cette raison que le prêtre dit , en faisant l'oblation du calice : « Offerimus » tibi Domine , calicem salutaris , tuam deprecantes clementiam , ut in conspectu divinæ majestatis tuæ , pro » nostra et totius mundi salute , cum odore suavitatis ascendat. »

II. Par le sacrifice de la croix , le Seigneur nous obtint toutes les grâces de la redemption ; mais par le sacrifice de l'autel , il nous applique tout le fruit de celui de la croix. La passion nous a rendus capables de recevoir l'effet des mérites de Jésus-Christ , mais la messe nous en met en possession , et nous applique les fruits de la passion , comme parle le concile de Trente : « Missa habet » proprium vi suæ institutionis fructus passionis nobis » applicare. » (Sess. 22. cap. 1. 2.)

III. Il faut donc se persuader que la messe est l'action la plus grande et la plus sainte que nous puissions exercer sur la terre , et qu'elle est encore la plus utile pour notre bien spirituel ; mais comme elle est l'action la plus sainte , elle est aussi celle que nous devons faire avec la plus grande pureté intérieure , et avec la plus grande dévotion extérieure possibles , comme remarque le même concile de Trente : « Satis etiam apparet omnem operam » in eo ponendam esse , ut quanta maxima fieri potest » interiori cordis munditia , atque exteriori devotionis ac » pietatis specie peragatur. » (Sess. 22. décr. de observ. in celeb. , etc.)

IV. De là on peut conclure combien grand est le châ-

iment que méritent les prêtres qui célèbrent la messe avec une grave irrévérence. Or, ils se rendent coupables de cette grave irrévérence; ceux qui célèbrent très à la hâte; comme ceux, par exemple, qui disent la messe dans moins d'un quart-d'heure. Cette précipitation ne peut être exempte de péché mortel, comme parlent les docteurs, quand même la messe serait courte, quand même ce serait une messe de morts ou de la Vierge.

V. Le cardinal Lambertini (dans la noti. 54. n. 30), ainsi que Cléricato, Roncaglia, Bisso, Gobati, Quarti, et d'autres docteurs, disent communément que la messe ne doit pas être plus longue que d'une demi-heure, ni plus courte que de vingt minutes, parce que dans un moindre espace de temps, on ne peut faire toutes les cérémonies prescrites par la rubrique, avec la révérence qui leur est due; et que si l'on va au-delà on ne peut éviter d'ennuyer les assistans. C'est pourquoi Roncaglia, Quarti, Pasqualigo et Gobati disent fort bien que celui qui célèbre *infra quadrantem*, c'est-à-dire en moins d'un quart-d'heure, ne peut être exempt de faute grave. En voici la raison : toutes les rubriques relatives à ce qui se fait pendant la messe sont préceptives; comme nous l'avons prouvé dans notre théologie morale; car Pie V dans sa bulle, insérée au missel, ordonne que la messe soit dite « *juxta ritum, modum, et normam, in missali præscriptam, in virtute sanctæ obedientiæ.* » Cela posé, on commet au moins une faute vénielle chaque fois qu'on omet une cérémonie ou qu'on ne l'a fait point comme il faut : Concina, Wigandt, Roncaglia et Lacroix disent avec raison que si l'on manquait une quantité considérable de ces cérémonies, quand même elles ne seraient point

des plus considérables en elles-mêmes, ce manquement peut aller jusqu'au péché mortel.

VI. D'après cela, nous disons, appuyés sur l'opinion commune des docteurs cités ci-dessus, que celui qui dit la messe dans moins d'un quart-d'heure, pèche mortellement, parce que le célébrant ne peut finir la messe dans un si court espace sans commettre deux graves désordres : 1° celui d'une grave irrévérence envers le sacrifice ; 2° celui d'un grave scandale à l'égard du peuple. Quant à l'irrévérence envers le sacrifice, certainement la malédiction que Dieu a fulminée par la bouche de Jérémie au chap. 48 (comme parle le concile de Trente au décret que nous avons cité « de observand. in cel. m. ») contre ceux qui exercent négligemment les fonctions relatives au culte divin, doit s'appliquer surtout aux prêtres qui célèbrent sans le respect convenable. Celui qui célèbre la messe dans moins d'un quart-d'heure, doit y commettre nécessairement beaucoup de fautes, en mutilant les paroles, ou en les embrouillant avec les cérémonies, soit qu'il les anticipe, soit qu'il les retarde contre l'ordre prescrit par la rubrique, ou bien en faisant de mauvaise grâce, par précipitation, les bénédictions et les genuflexions. Toutes ces fautes, quoique légères chacune en particulier, ne laissent point de faire dans leur ensemble que la messe se célèbre avec une irrévérence grave.

VII. Pour parler en second lieu du scandale qu'un tel prêtre occasionne au peuple, [il faut considérer ce que dit le concile de Trente (sess. 22. cap. 5. de reform.), que les saintes cérémonies, et surtout celles de la messe, sont instituées pour inspirer au peuple le respect et la vénération envers le très-saint sacrifice de la messe. Ces cérémonies, les hérétiques les méprisent et s'en moquent ;

mais Dieu veut qu'on les observe exactement. Dans l'ancienne loi, le Seigneur avait menacé de faire tomber toutes ses malédictions sur celui qui négligeait d'observer toutes les cérémonies prescrites pour les sacrifices ; mais ces sacrifices n'étaient qu'une ombre et une figure du sacrifice de l'autel : ainsi combien plus Dieu punira-t-il ceux qui font peu de cas des cérémonies de la messe. Sainte Thérèse disait : « Je donnerais ma vie pour une seule cérémonie de l'église. »

VIII. Et pourquoi faire tant de cas des cérémonies ? nous en avons déjà donné la raison ci-dessus. Le concile de Trente dit que les cérémonies sont instituées par l'Église, afin que ces signes extérieurs fassent comprendre aux fidèles la majesté du sacrifice de l'autel, et la grandeur des mystères qui y sont représentés : « Ecclesia cære-  
monias adhibuit, ut majestas sancti sacrificii com-  
mendaretur, et mentes fidelium per hæc visibilia reli-  
gionis signa, ad rerum altissimarum, quæ in hoc sa-  
crificio latent, contemplationem excitarentur. » Cependant lorsqu'on fait ces saintes cérémonies à la hâte, comme il faut les faire en n'y employant qu'un si court espace de temps qui ne va pas à un quart-d'heure, alors non-seulement elles n'inspirent point de vénération pour la messe, mais encore elles sont causes que le peuple ne fait guère de cas d'un si grand sacrifice. Cette conduite ne peut être exempte de péché grave à cause du grand scandale que le prêtre donne au peuple, car au lieu de lui inspirer un grand respect envers le saint sacrifice de l'autel, il le lui fait perdre en lui montrant le mépris qu'il en fait lui-même. Le concile de Tours a ordonné, en 1583, que les prêtres fussent pleinement instruits des cérémonies de la messe : écoutons en la raison : « Ne populum

» sibi commissum a devotione potius revocent, quam ad  
» sacrorum mysteriorum venerationem invitent. »

IX. C'est pourquoi le concile de Trente lui-même a fait aux évêques ( instit. décr. de observ. etc. ) un précepte rigoureux d'interdire aux prêtres tout ce qui nuit au respect dû à la célébration des saints mystères : et le concile ajoute que l'irrévérence sur cette matière peut à peine être exempte d'impiété ; voici ses paroles : « Decernit sancta synodus, » ut ordinarii locorum ea omnia prohibere sedulo curent, » ac teneantur, quæ irreverentiam ( quæ ab impietate vix » sejuncta esse potest ) inducit. » Remarquons les mots « curent ac teneantur ; » il s'ensuit que les évêques sont obligés *sub gravi* de veiller à cet objet, et de s'enquérir de la manière dont les messes se célèbrent dans leurs diocèses : et qu'ils doivent suspendre de la célébration ceux qui s'en acquittent sans y apporter la révérence convenable. Le concile donne en ce point aux évêques la délégation apostolique, même à l'égard des religieux exempts : en sorte qu'ils peuvent et doivent les corriger, et que s'ils persévèrent dans la même faute, ils peuvent leur interdire la célébration et les contraindre, même par les censures et les autres peines, à la rigoureuse observance.

X. Il est certain qu'une messe célébrée avec dévotion porte à la dévotion ceux qui l'entendent : au contraire, une messe dite à la hâte, et sans gravité, fait perdre la dévotion à ceux qui y assistent ; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'elle diminue le respect envers le saint sacrifice de l'autel, et refroidit la foi en un si grand mystère. Et en vérité, comment pourrait-il se faire qu'un prêtre qui célèbre sans dévotion, avec peu de respect, précipitant et mutilant les paroles, les cérémonies, les génuflexions, les signes de croix, les élévations de mains, les baisemens de l'autel, et

d'autres semblables cérémonies, ou qui les embrouille avec les paroles, ou qui précipite les mots de manière à les tronquer, comment, dis-je, un tel prêtre pourrait-il inspirer la dévotion et les sentimens de respect aux assistans qui l'observent? Les séculiers aiment le plus souvent à se décharger de l'obligation d'entendre la messe, mais ceux-là mêmes, après avoir entendu les messes célébrées précipitamment, restent scandalisés des prêtres qui les ont dites.

XI. Mais certains prêtres s'excuseront en disant : Je n'ometts ni les paroles ni les cérémonies : je profère les unes, et je fais les autres très-bien. Doucement : il faut comprendre que pour bien dire la messe, il ne suffit pas de proférer toutes les paroles ni de faire toutes les cérémonies prescrites par la rubrique ; et non-seulement les plus essentielles, mais encore les moins importantes, parce que toutes tendent à manifester la dignité du sacrifice : c'est pourquoi l'Église veut que toutes les cérémonies qui se font durant l'action même du sacrifice soient préceptives, et d'obligation rigoureuse, comme nous l'avons prouvé ci-dessus ; mais il faut encore que tout soit fait avec la gravité qui convient à une action si sainte. Il ne suffit donc pas de dire la messe en proférant toutes les paroles, et en faisant toutes les cérémonies ; mais il faut encore la dire avec la gravité et la lenteur convenables, pour qu'elle excite dans les autres le respect envers le sacrifice ; autrement, si tout se fait avec précipitation, il en résulte plutôt du mépris que l'estime pour ce grand sacrifice. De là vient que, quoique le prêtre pût dire toutes les paroles et faire toutes les cérémonies en moins d'un quart-d'heure, il ne laisserait pas d'être coupable d'une faute mortelle, parce que le prêtre ne pourrait, d'ailleurs, être exempt d'une

grave irrévérence, en disant la messe sans y apporter la gravité requise.

XII. La première cause qui fait que les prêtres célèbrent avec tant d'irrévérence, c'est qu'ils vont à l'autel sans penser à ce qu'ils vont faire ; c'est qu'ils y vont, ou pour la misérable rétribution qui y est attachée, ou pour quelque autre motif humain. Il suit de là qu'avant de célébrer, il convient, il est même nécessaire de se préparer par une demi-heure, ou au moins un quart-d'heure (ce qui d'ailleurs est trop peu), d'oraison mentale : il serait bon de la faire en méditant la passion de J. C., puisque le prêtre va renouveler sur l'autel le sacrifice de la croix. C'est pourquoi j'ai placé ici les considérations suivantes, avec d'autres affections pieuses, afin que chaque fois au moins avant de célébrer, le prêtre lise une de ces considérations. J'y ai ajouté à la fin quelques affections et prières qui peuvent servir d'action de grâces après la messe : remarquons que ces actes pieux, produits après la communion, comme disent les auteurs, ont une plus grande valeur et un plus grand mérite devant Dieu, que s'ils étaient faits en tout autre temps, parce qu'alors l'âme est unie à J. C.

---

## § II.

### *De la préparation à la messe.*

---

**Considérations sur la passion de Jésus-Christ, pour servir de préparation à la messe pour chaque jour de la semaine.**

---

### **PREMIÈRE CONSIDÉRATION.**

**POUR LE DIMANCHE.**

Jésus va à la rencontre de ses ennemis ; il est saisi et lié.

Jésus étant au jardin, et sachant que Judas et les soldats s'approchaient pour le prendre, et pour le conduire à la mort, n'attend point qu'ils arrivent, mais il va lui-même au-devant d'eux, pour se mettre en leur pouvoir. Notre aimable Rédempteur était encore baigné de cette sueur mortelle, provoquée par l'agonie qu'il avait soufferte dans le jardin des olives ; mais il avait le cœur tout brûlant d'amour, et désirait souffrir pour nous : c'est pourquoi il appelle ses disciples qui dormaient, et il leur dit : « Sur- » gite, eamus, ecce qui me tradet, prope est. » (Marc. xiv. 32.)

O mon sauveur, le désir que vous eûtes de mourir pour nous fut donc si grand que vous allâtes vous-même au-devant de la mort ? Ah ! mon Jésus, voilà que je vais

me rendre à l'autel pour renouveler le même sacrifice de la croix que vous avez consommé une fois sur la montagne du calvaire. Combien je suis affligé de vous avoir méprisé, vous, qui m'avez aimé jusqu'à me rendre votre ministre ! Jusqu'ici je vous ai tourné le dos, mais aujourd'hui je désire uniquement de m'unir à vous. Ah ! ce matin, avant que vous entriez dans mon cœur, pardonnez-moi toutes les amertumes dont je vous ai abreuvé, car je les déteste par-dessus tout autre mal. Ah ! mon bien-aimé Rédempteur, ne permettez pas que je vous déplaise de nouveau. Je vous aime, ô mon Jésus qui êtes mort pour moi : je vous aime, ô mon Dieu qui êtes digne d'un amour infini : je vous aime, mon unique bien, et j'abandonne tout pour votre amour. « Deus meus, et omnia, » vous seul me suffisez.

Père éternel, je vous offre ce sacrifice en action de grâce de tous les dons que vous avez faits à Jésus comme homme, à la bienheureuse vierge Marie et à tous les saints mes intercesseurs. Je vous recommande le souverain pontife, le roi notre maître, mes parens, bienfaiteurs, amis et ennemis. Je vous recommande encore les infidèles, les hérétiques et tous les pécheurs qui vivent dans votre disgrâce : donnez-leur la lumière et le secours pour sortir d'un si misérable état. Et, puisque vous m'avez remis dans votre sainte grâce comme je l'espère, donnez-moi la sainte persévérance. Et vous, Marie, mère de la persévérance, ne cessez jamais de prier Jésus pour moi.

---

**SECONDE CONSIDÉRATION.**

POUR LE LUNDI.

Jésus présenté à Caïphe et condamné à mort.

L'injuste pontife, ne trouvant pas de témoignages pour condamner notre innocent Seigneur, s'efforça de trouver dans ses propres paroles de quoi le déclarer coupable : il l'interrogea donc au nom de Dieu : « *Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis, si tu es Christus filius Dei.* » (Math. xxvi. 63.) Jésus entendant qu'on l'adjurait au nom de Dieu, déclara la vérité et dit : « *Ego sum : et videbitis filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei et venientem in nubibus cœli.* » (Marc xi. 62.) A ces mots, Caïphe déchire ses vêtemens, et dit : A quoi bon d'autres témoignages, avez-vous entendu le blasphème qu'il a prononcé ? « *Tunc princeps sacerdotum scidit vestimenta sua,* » dit-il : « *Blasphemavit : quid adhuc egemus testibus ?* » (Math. xxvi. 65.) Il demanda ensuite aux autres prêtres : « *Quid vobis videtur ?* » et ils répondirent « *Reus est mortis.* » Mais cette sentence avait déjà été portée par le Père éternel, lorsque Jésus s'était offert à payer la peine de nos péchés. Mon Jésus, je vous remercie et je vous aime.

Cette inique sentence ayant été publiée, tous ceux qui environnaient Jésus s'ingénierent à le tourmenter durant cette nuit : l'un lui crache au visage, l'autre le frappe à coups de poing, un autre lui donne plusieurs soufflets, le tournant en dérision comme un faux prophète : « *Tunc ex-*

» puerunt in faciem ejus , et colaphis eum ceciderunt :  
 » alii autem palmas in faciem ejus dederunt , dicentes :  
 » Prophetiza nobis , Christe , quis est qui te percussit ? »  
 ( Math. xxvi. 67. et seq. ) Et puis, ajoute S. Marc, ils  
 couvrent son visage sacré d'un linge écarlate, et le frappent  
 ensuite à l'envie.

Ah ! mon Jésus, combien d'injures vous avez souffertes  
 pour moi, afin d'expier les injures que je vous ai faites !  
 Je vous aime, ô bonté infinie ; je me repens souverainement  
 de vous avoir ainsi méprisée. Pardonnez-moi, et  
 donnez-moi la grâce d'être tout à vous. Je veux vous ap-  
 appartenir entièrement ; c'est à vous de réaliser mon désir.  
 Et vous aussi, mon avocate et mon espérance, Marie, vous  
 m'obtiendrez cette grâce par vos prières.

---

### TROISIÈME CONSIDÉRATION.

POUR LE MARDI.

Jésus est tourné en dérision par Hérode, et on lui préfère  
 Barrabas.

Le jour étant venu, les juifs conduisent Jésus à Pilate,  
 afin qu'il le condamne de nouveau, et qu'il le fasse mou-  
 rir. Celui-ci, après avoir examiné tous les crimes dont on  
 accusait l'innocent Seigneur, répondit qu'il ne trouvait  
 aucune raison pour le condamner : « Ego nullam inve-  
 » nio in eo causam. (Joan. xxviii. 28.) Et pour se déli-  
 vrer de l'importunité des prêtres qui persistaient à lui de-  
 mander sa condamnation, lorsqu'il entendit dire que

Jésus était galiléen, il le renvoya à Hérode, dont Jésus était le sujet. Hérode désirait voir Jésus, espérant être le témoin de quelques-uns de ces prodiges que la renommée attribuait au Sauveur. C'est pourquoi lorsqu'on l'eut amené en sa présence, il lui fit plusieurs interrogations ; mais le Seigneur ne lui répondit pas un mot. Alors Hérode et sa cour le traitent comme un insensé, le font revêtir, par dérision, d'une robe blanche, et le renvoient ainsi à Pilate : « Sprevit autem illum Herodes cum exercitu suo, et il-  
» lusit indutum veste alba, et remisit ad Pilatum. » (Luc. XXIII. 11.) O mon Jésus, c'est donc avec raison qu'Isaïe a prédit que vous deviez être traité sur la terre comme le plus vil et le dernier des hommes ! « Novissimum viro-  
» rum. » Mais puisque vous, mon Rédempteur et mon Dieu, avez voulu être ainsi méprisé pour moi, j'accepte et j'embrasse tous les mépris qui me viendront de la part des hommes, et je ne veux plus en avoir de ressentiment, comme je l'ai fait par le passé, à votre grand déplaisir.

Misérable Hérode ! par son iniquité, il se rendit indigne que Jésus-Christ lui parlât. Mon Jésus, je méritais aussi que vous ne me parlassiez plus, et que vous m'abandonnassiez ; mais non, par pitié, parlez-moi : « Loquere, Domine, »  
» quia audit servus tuus. » Jusqu'ici je n'ai point voulu vous entendre, mais maintenant, parce que je vous aime, je veux vous obéir en tout : dites-moi ce que vous voulez de moi, car je veux vous contenter en tout. Ah ! Seigneur, quand sera-ce que je serai tout à vous, et que je ne serai plus à moi ? Non, je ne veux plus résister à votre appel amoureux. O Marie ! vos prières sont toutes puissantes ; priez votre fils qu'il me rende tel qu'il désire que je sois.

## QUATRIÈME CONSIDÉRATION.

POUR LE MERCREDI.

Jésus flagellé et couronné d'épines.

Pilate reconnaît l'innocence de Jésus, mais pour contenter les Juifs, il le condamne à être flagellé, espérant du moins le délivrer ainsi de la mort. Jésus accepte ce grand tourment pour expier les péchés de nos sens. Ici s'est vérifié ce qu'avait prédit le prophète : « *Ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra.* » (Isa. LIII.) O mon Sauveur, c'est donc moi, et non les coups de fouets, qui, par mes péchés, vous ai déchiré la chair ; si j'avais moins péché, vous auriez été moins tourmenté. Je vous aime, ô mon souverain bien, et je me repens de tout mon cœur de vous avoir ainsi méprisé.

Non contents de cela les Juifs engagent les soldats à le couronner d'épines, et à le traiter comme un roi de théâtre. Ils le dépouillent de nouveau de ses vêtemens, lui mettent un manteau d'écarlate sur les épaules, un roseau à la main, et une couronne d'épines sur la tête. Mon bien-aimé Rédempteur, mes coupables consentemens au péché furent les épines cruelles qui vous percèrent si douloureusement. Je les déteste maintenant, et je les hais par-dessus toute chose. Les Juifs se moquèrent ensuite de lui, en le salueant roi des Juifs, et en lui donnant des soufflets : « *Il-ludabant ei dicentes : Ave rex Judeorum.* » (Math. xxvii.)

S. Jean ajoute : « Et dabant ei alapas. » (xix.) Ah ! mon Jésus, vous n'êtes maintenant qu'un roi de dérision et de douleur ; mais je vous reconnais pour mon véritable roi et seigneur : je vous remercie et je vous aime par-dessus tous les biens. Je vous aime, ô mon Jésus, flagellé et couronné d'épines pour moi. Ah ! faites que je quitte tout pour ne point aimer autre chose que vous. O Marie, mère de Dieu, priez Jésus pour moi.

---

### CINQUIÈME CONSIDÉRATION.

POUR LE JEUDI.

Pilate montre Jésus au peuple, en disant : *Ecce homo.*

Jésus ayant été conduit de nouveau devant Pilate, celui-ci le voit si déchiré par ses blessures qu'il se persuade de pouvoir exciter la compassion des Juifs en les leur faisant voir. C'est pourquoi il sortit de son tribunal, conduisant avec lui l'affligé Jésus, et il dit au peuple : « *Ecce homo.* » Alors Jésus parut couronné d'épines, et portant sur les épaules un manteau de pourpre : « *Exivit ergo Jesus portans coronam spineam, et purpureum vestimentum.* » (Joan. xix. 5.) O mon ame, regarde aussi ton Rédempteur sur ce balcon, et pense à quoi s'est réduit ton amoureux pasteur pour te sauver, toi, brebis perdue. O mon Jésus, je vous remercie. « *Misericordias tuas, Domine, in æternum cantabo.* »

Mais les Juifs en le voyant, au lieu de compatir à ses douleurs, se mettent à crier : « *Crucifige, crucifige eum.* »

Pilate toutefois cherche à le délivrer , reconnaissant son innocence ; mais ils continuent à crier : « Tolle , tolle , » crucifige eum. » Ah ! mon Jésus, il fut un temps où je voulais en quelque façon votre mort, en vous bannissant de mon ame ; et cependant vous avez voulu donner votre vie en croix pour me pardonner. Mon cher Rédempteur, je reconnais le tort que je vous ai fait, et je voudrais mourir de douleur. Je me repens de toute mon ame, ô bonté infinie, de vous avoir ainsi méprisé par le passé ; mais je vous aime maintenant par-dessus toute chose, et je préfère votre grâce à tous les biens du ciel et de la terre ; et à quoi servent tous les biens de ce monde sans votre grâce ? Vous m'avez aimé jusqu'à la mort ; je veux aussi vous aimer jusqu'à la mort. Donnez-moi la sainte persévérance ; donnez-moi votre saint amour ; faites que, durant les jours qui me restent, je n'aie plus le malheur de vous déplaire et que je ne pense à autre chose qu'à vous aimer.

O sang de Jésus, enivrez-moi de votre saint amour ! O mort de Jésus, faites-moi mourir à tout amour terrestre ; mon Sauveur bien-aimé, délivrez-moi de l'enfer que j'ai mérité tant de fois ; dans l'enfer je ne pourrais plus vous aimer, et je maudirais votre sang, votre mort, et toutes les grâces que vous m'avez faites. Non, mon Jésus, je veux vous aimer, et je ne veux aimer que vous. Donnez-moi la grâce de vous aimer, et disposez ensuite de moi comme il vous plaira. O mère des pécheurs, Marie, secourez un pauvre pécheur qui veut aimer Dieu, et qui se recommande à vous. Vous exaucez tous ceux qui vous prient, exaucez-moi aussi pour l'amour de Jésus-Christ que vous aimez tant.

---

**SIXIÈME CONSIDÉRATION.**

POUR LE VENDREDI.

Jésus condamné à mort par Pilate porte sa croix au Calvaire.

Voilà Pilate assis sur son tribunal qui condamne Jésus à mourir en croix ; on lit l'injuste sentence que Pilate a rendu, mais qu'a rendue auparavant le Père éternel qui veut que son fils meure pour notre salut ! Jésus l'écoute, et, tout résigné à la volonté divine, il l'accepte humblement pour nous délivrer par sa mort, de la mort éternelle que nous avons méritée. « *Humiliavit semetipsum* » *factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.* » (Philip. II. 8.) Mon bien-aimé Rédempteur, vous acceptez la mort pour me donner la vie éternelle ; si vous n'étiez point mort pour moi, je serais perdu à jamais. Je vous en remercie, ô mon amour ; votre mort est mon espérance. Et puisque vous, mon Dieu, avez accepté la mort pour mon amour, j'accepte la mienne au temps et en la manière qu'il vous plaira, avec toutes les peines qui l'accompagnent, pour l'amour de vous. Je vous demande la grâce de mourir avec le désir de vous être agréable, et de faire votre volonté.

Voilà Jésus qui sort de chez Pilate portant la croix sur ses épaules, et allant au Calvaire qui est le lieu de son supplice. Voilà le grand spectacle que le monde vit un jour ; un Dieu, le Créateur de l'univers qui mourut pour

ses créatures ! Ah ! Jésus mon Sauveur, ô amour de mon ame, en ce voyage où vous allez mourir pour moi, je ne veux point vous quitter, je veux vous suivre, et mourir avec vous. Malheureux ! autrefois je vous ai méprisé, et je vous ai abandonné ; mais maintenant je vous aime par-dessus tous les biens ; je me repens de tout mon cœur de vous avoir offensé, et je vous promets de ne jamais plus vous abandonner jusqu'à la mort. Je vous embrasse de toute mon affection, et je veux vivre et mourir en vous embrassant de la sorte. Ah ! que votre grâce ne m'abandonne jamais : Et vous, ma chère avocate et protectrice Marie, ne cessez jamais d'intercéder pour moi.

---

### SEPTIÈME CONSIDÉRATION.

POUR LE SAMEDI.

Jésus meurt en croix consumé de douleurs, en présence de sa mère affligée.

Dès que Jésus arrive au Calvaire, les bourreaux le dépouillent de nouveau de ses vêtemens, et l'étendent sur la croix : Jésus étend les mains, et offre au Père éternel le grand sacrifice de lui-même pour le salut des hommes.

Ils prennent les clous et les marteaux et lui percent les mains et les pieds de part en part, ils l'attachent à la croix et l'y laissent jusqu'à la mort. O hommes ! hommes ! Ah ! comment se peut-il qu'en regardant votre Dieu sur ce bois infâme, mourant par votre amour, vous puissiez vivre sans l'aimer ?

Jésus en croix ! voilà le dernier personnage que fit sur la terre le Seigneur du monde ! voilà la preuve de l'amour de Dieu envers nous. S. François de Paule, contemplant un jour Jésus en croix, s'écria : « O Dieu charité ! ô Dieu » charité ! ô Dieu charité ! » Ah ! sans doute, personne ne pourra jamais expliquer ni comprendre la grandeur de l'amour que Dieu nous a manifesté en voulant mourir pour nous ses misérables et ingrates créatures.

Et cependant, sachant cela, ô mon Jésus, je n'ai pas laissé de mépriser votre amour et de renoncer votre grâce ; mais votre sang est mon espérance. Je me repens par-dessus toute chose, ô Jésus, mon amour, de vous avoir tourné le dos : Je vous aime de toute mon ame, je vous aime par-dessus toute chose ; et je vous promets de n'aimer dorénavant autre chose que vous.

O mon ame, approche-toi humiliée et attendrie de cette croix où est suspendu ton Seigneur moribond : baise cet autel où veut mourir sacrifié pour toi, et consumé de douleurs ton créateur lui-même ; baigne-toi dans ce sang qui coule de ses pieds sacrés ; lave dans ce sang tes péchés, et espère tout bien par lui. Mon cher Jésus, je ne veux plus m'appartenir, je veux être à vous et tout à vous. Dites-moi ce que vous voulez de moi, et je veux le faire. J'espère tout de votre bonté. O Marie, ma mère, j'espère aussi tout de votre protection.

---

---

### § III.

*Actes de remerciement après la messe, pour chaque jour  
de la semaine.*

---

#### I.

Pour le dimanche.

Mon bien-aimé Jésus, je vous adore venant dans mon cœur sous les humbles apparences du pain et du vin, et je me jette à vos pieds pour vous remercier de la bonté avec laquelle vous avez voulu visiter un pauvre pécheur comme moi, qui vous ai si souvent chassé de mon ame.

Mon Rédempteur, lorsque je pense aux injures que je vous ai faites durant ma vie, je voudrais en mourir de douleur. Je vous remercie de ce que vous me donnez le temps de rémédier au mal que j'ai fait. Jusqu'ici j'ai méprisé votre amour; mais dorénavant je ne veux aimer que vous, et je ne veux chercher que vous et votre bon plaisir. « Deus meus et omnia. » Dorénavant vous serez tout mon bien et tout mon amour. O amour de mon ame, je veux me donner tout à vous; si je ne sais point me donner comme je devrais, prenez-moi vous-même. « Trahe me post te, in odorem unguentorum tuorum. » Ah! Verbe incarné, Dieu amoureux des hommes, par vos doux et puissans attraits, détachez-moi de toutes les

affections de la terre, et attirez-moi tout à votre saint amour ! Faites que je puisse vous dire avec vérité : « Quid » mihi est in cœlo ? et a te quid volui super terram ? Deus » cordis mei, et pars mea Deus in æternum. » Ah ! mon Jésus, rendez-vous le maître de mon cœur, et de toute ma volonté ; faites que je ne veuille autre chose que ce que vous voulez ; que je ne cherche autre chose que ce qui vous est agréable ; et que je ne me plaise qu'en ce qui vous plaît. « Deus cordis mei et pars mea Deus in æternum. » Que les autres choisissent en ce monde tel partage qu'ils voudront, vous êtes et vous serez toujours mon unique partage.

Je ne puis rien, mais je puis tout avec votre grâce : « Omnia possum in eo qui me confortat » Vous avez promis d'exaucer celui qui vous prie : « Petite et accipietis. » Voici les grâces que je vous demande ; donnez-moi la sainte persévérance, donnez-moi votre amour, et je ne vous demande plus rien. Mon Jésus, par les mérites de votre passion, exaucez-moi. Ma reine et mon avocate Marie, vos prières peuvent tout, priez Jésus pour moi ; ma mère, exaucez-moi pour l'amour que vous portez à Jésus.

---

## II.

Pour le lundi.

O mon divin pasteur, vous êtes descendu du ciel pour me sauver, moi, brebis égarée, et en vous tournant le dos je me suis perdu de nouveau. « Erravi sicut ovis quæ » periit ; quære servum tuum. » (Psalm. cxviii. 176.)

J'espère, mon Jésus, que vous m'avez pardonné les offenses que je vous ai faites; mais si vous ne m'avez point encore pardonné, pardonnez-moi maintenant que vous êtes venu dans mon cœur; je me repens de tout mon cœur d'avoir autrefois ainsi méprisé votre grâce et je l'estime plus maintenant que tous les autres biens : Je suis prêt à donner mille fois la vie plutôt que de la perdre, et à quoi sert la vie de ce monde sans votre grâce?

Mon bien-aimé Rédempteur, vous êtes mort pour tous, afin que chacun de nous vive plus pour lui-même, mais seulement pour vous qui lui avez donné votre vie : « Pro » nobis mortuus est Christus, ut qui vivunt, jam non sibi » vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est. » (II. Cor. v. 15.) Jusqu'ici j'ai vécu pour moi-même, en vous oubliant, dorénavant je veux vivre uniquement pour vous, qui êtes mort pour moi; je veux tout oublier pour ne penser qu'à vous aimer, vous qui m'avez tant aimé. Pour effectuer cette résolution, donnez-moi vous-même le secours qui m'est nécessaire, je l'espère de votre promesse, par laquelle vous nous avez assurés que vous nous accorderiez ce que nous demanderions en votre nom. « Si quid pe- » tieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis. » (Joan. xiv. 14.) Je vous le demande donc et je l'espère par les mérites de votre passion.

« Adveniat regnum tuum. » Réglez, mon Jésus, réglez sur toute mon ame, et ne permettez pas qu'elle se révolte jamais plus contre vous. Je vous aime, bonté infinie, et je vous prie : « Ne permittas me separari a te. » Faites-moi mourir plutôt que de permettre que je sois privé de votre amitié. « In te, Domine, speravi, non con- » fundar in æternum. » O Marie, ô puissante avocate de ceux qui se confient en votre intercession, je me confie en

vous, et j'espère la vie éternelle. Je vous dis donc sérieusement avec S. Bonaventure : « In te Domine speravi , » non confundar in æternum. »

---

### III.

Pour le mardi.

Ah! mon Jésus et mon Dieu, faites-moi connaître de plus plus en le bien que vous êtes et l'amour immense que vous m'avez porté, en voulant souffrir toute votre vie, et mourir pour mon amour; et surtout en vous donnant à moi si souvent dans la sainte communion. S. Chrysostôme dit: (Homil. LI) « Semetipsum nobis immiscuit, ut unum » quid simus; ardentem enim amantium hoc est. » En un mot, l'amour ardent que vous me portez, ô mon Sauveur, vous a réduit à devenir ma nourriture, afin que je devienne une même chose avec vous.

Venez donc, venez, ô Dieu de mon ame, et rendez-la toute vôtre. Venez, et chassez-en toutes les affections terrestres, afin que je n'aime que vous seul, que je pense à vous seul, que je ne parle que de vous seul, que je ne désire que vous seul, et que je ne cherche que vous seul; et qui veux-je aimer si je ne vous aime pas, vous qui êtes une bonté infinie, et qui m'avez aimé jusqu'à mourir pour moi? Ah! mon Jésus, comment avez-vous pu choisir un ingrat comme moi pour être votre prêtre, parmi tant d'autres créatures qui vous sont fidèles? Tant de fois je vous ai tourné le dos, et vous daignez venir tous les ma-

tins entre mes mains et dans mon cœur? Malheur à moi, si, après avoir reçu tant de grâces, je viens à perdre de nouveau votre grâce! Seigneur, maintenant je vous aime de toute mon ame, et je me repens de tout mon cœur de vous avoir méprisé: Je ne veux plus vous offenser et je veux vous aimer de toutes mes forces. Assistez-moi, et ne m'abandonnez pas. « *Vulnera tua merita mea.* » (S. Bern.) Vos plaies, votre sang, votre mort sont mon espérance: Donnez-moi la sainte persévérance; faites que je recoure à vous en toutes mes tentations; augmentez mon amour pour vous, et faites ensuite de moi ce qu'il vous plaira. O Ma souveraine marie, obtenez-moi la grâce de m'è recommander toujours à vous: Celui qui recourt toujours à vous ne sera jamais vaincu par le démon.

---

## IV.

Pour le mercredi.

O verbe incarné, quelles plus grandes preuves pourriez-vous encore nous donner pour nous convaincre de l'amour immense que vous nous portiez, à nous qui sommes de misérables et criminels vers de terre? Dites-nous, que vous reste-t-il encore à inventer pour nous obliger à vous aimer? Malheur à celui qui vit privé de votre amour! et malheur à moi, qui, autrefois au lieu de vous aimer, ai lassé votre patience par tant d'injures que je vous ai faites! Oh! Dieu de mon ame, combien de fois n'ai-je pas échangé votre grâce contre un misérable plaisir, et né vous ai-je

pas dit en face que je ne voulais plus vous servir ! ô Dieu de mon âme, je m'en repens de tout mon cœur. J'espère que vous m'en accorderez le pardon par les mérites de votre mort, avec la persévérance dans votre saint amour. C'est à cette fin que vous me poursuivez depuis tant d'années. Je ne veux plus résister ; et quoi ? veux-je attendre que vous me précipitiez en enfer ? je vous aime, bonté infinie, je vous aime, mon Dieu, digne d'un amour infini ; je vous aime, et je veux répéter sans cesse, en cette vie, et durant l'éternité : je vous aime, je vous aime, je vous aime.

« In manus tuas commendo spiritum meum, redemisti » me Domine, Deus veritatis. Mon Jésus, ne m'abandonnez point. Vous descendez chaque jour du ciel pour m'unir à vous, en me nourrissant de votre chair. Ah ! ne permettez pas qu'il m'arrive jamais de me séparer de vous. Jésus, mon amour et mon espérance, je ne désire maintenant que d'être à vous, et tout à vous sans réserve. Mon rédempteur, donnez-moi la force de réaliser ce désir « O » Jesus bone, exaudi me. » O Marie, ma mère, si vous priez pour moi, j'obtiendrai certainement cette grâce. « O » Maria, exaudi me. »

---

## V.

Pour le jeudi.

« An nescitis, quoniam non estis vestri, empti enim estis pretio magno. » C'est l'avertissement que nous donne l'apôtre : et c'est la vérité, ô mon Jésus ; mais malgré cela,

j'ai renoncé mille fois à votre grâce et à votre amour, en vous oubliant pour des riens. Tout cela est vrai, mais il est vrai aussi que je suis un de ces pécheurs qui ont été rachetés par votre sang. « Te ergo quæsumus famulis tuis » subveni, quos pretioso sanguine redemisti. » Je vous aime, mon Jésus, par-dessus tous les biens ; et parce que je vous aime, je me repens de tout mon cœur de vous avoir déplu.

Malheureux que je suis ! combien d'années n'ai-je point perdues, durant lesquelles je pouvais vous servir et me sanctifier ! et au lieu de cela je les ai employées à vous mépriser et à perdre mon âme. Mais votre bonté me fait espérer de racheter à l'avenir le temps perdu, en redoublant l'amour que je vous devais. Mon doux Jésus, vous vous êtes donné vous-même pour moi sur la croix et dans le très-saint sacrement. Que vous donnerai-je misérable que je suis ? je vous donne toutes mes satisfactions terrestres, je vous donne mon corps et mon âme, ma volonté et ma liberté. Si vous voyez qu'à l'avenir je veuille reprendre ma liberté pour vous offenser, je vous prie de me faire mourir en ce moment où j'espère que je suis en votre grâce. Père éternel, vous donnez toutes les grâces qui vous sont demandées au nom de Jésus-Christ ; c'est au nom de Jésus-Christ que je vous prie de me donner la sainte persévérance et votre saint amour. O Marie, vous êtes la mère de la persévérance ; vous exaucez ceux qui vous prient. Je vous demande, et je suis certain que vous m'obtiendrez la sainte persévérance.

## VI.

Pour le vendredi.

« Christus dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis. » (Ephes. v. 2.) Il est donc vrai que Jésus-Christ, fils de Dieu, nous a tant aimés, qu'il a voulu mourir de douleur sur une croix pour nous ! Et qui aurait jamais pu faire mourir un Dieu, s'il n'avait voulu lui-même se livrer à la mort ? « Ego pono animam meam, dit-il, nemo tollit eam a me, sed ego pono eam. (Joan. x. 17.) O mon ame, si tu doutes de l'amour que te porte ton Sauveur, regarde-le mort pour toi sur cette croix : et quelle plus grande preuve pouvait-il te donner de son amour, que de prodiguer sa vie ? « In hoc cognovimus caritatem Dei, quoniam ille animam suam pro nobis posuit. » (1. Jo. III. 16.)

Mon Jésus, pour me sauver vous avez donné votre vie, et j'ai échangé votre amitié pour rien, pour un caprice, pour un misérable plaisir ! je m'en repens par-dessus toute chose, et je voudrais en mourir de douleur. Ah ! pardonnez-moi, par les mérites de votre mort, et, pour preuve de votre pardon, donnez-moi une vive douleur de mes péchés, et un grand amour envers vous. Je sens au-dedans de moi, par votre grâce, un désir ardent de vous aimer et une sincère résolution d'être tout à vous, mais je vois ma faiblesse, et je connais mes trahisons : vous seul pouvez me rendre fort et fidèle. Aidez-moi, ô mon amour, faites que je vous aime, et je ne vous demande plus rien.

« *In hoc Christus mortuus est, et resurrexit, ut mortuorum et vivorum dominetur.* » (Tim. 14. q) Ainsi, mon Seigneur, vous êtes mort pour vous rendre le maître de nos cœurs. Oui, mon Jésus, je veux que mon cœur, qui a été si long-temps révolté contre vous, vous appartienne maintenant tout entier : dominez-le dorénavant, et qu'il obéisse à tous vos vœux. Dites-moi ce que vous voulez de moi, je veux le faire avec votre grâce. O Marie, priez Jésus pour moi ; c'est vous qui me rendrez fidèle à Dieu.

---

## VII.

Pour le samedi.

« *Animam meam pono pro ovibus meis.* » (Jo. x. 15.) O divin pasteur, qui avez voulu mourir consumé de douleurs sur un bois infâme, pour l'amour de vos brebis, ne m'abandonnez pas, comme je le mériterais, à cause des offenses que j'ai commises contre vous. J'ai été pécheur, mais je ne veux plus l'être : maintenant, mon cher Jésus, je vous aime par-dessus toute chose, et la peine qui m'afflige le plus, est le souvenir des offenses que j'ai commises contre vous durant mes anciens jours. Ah ! je vous remercie de ne m'avoir pas précipité en enfer, et de m'avoir attendu avec tant de patience. Ah ! mon véritable amant, au lieu de m'abandonner, vous êtes venu après moi, et vous avez frappé tant de fois à la porte de mon cœur, en m'appelant si amoureusement, qu'enfin vous m'avez contraint de vous aimer. Mon Jésus, je vous re-

mercie, mais je vous prie d'achever votre ouvrage ; donnez-moi la lumière et la force pour me détacher de tout ce qui ne conduit pas à votre amour.

Vous avez dit que vous aimiez celui qui vous aime : « Ego diligentes me diligo ; » autrefois je me suis détourné de vous, ainsi je méritais justement votre haine ; mais maintenant que je vous aime, mon Dieu, ne me haïssez plus, mais aimez-moi. Je préfère votre amitié à celle de tout le monde : que tous les hommes me haïssent, il me suffit que vous me regardiez avec amour ; pourvu que je ne perde point votre bonne grâce, je consens à souffrir tous les maux. Liez-moi, et unissez-moi étroitement à vous, en sorte que je ne puisse plus m'en séparer. « Jesu dulcissime, ne permittas me separari a te. » Marie vierge très-sainte, c'est à vous de m'obtenir la grâce de ne me séparer plus jamais de l'amour de mon Dieu.

---